



# La personne et l'œuvre du Saint-Esprit d'après les confessions de foi réformées

1. Catéchisme de Genève (1542)
2. Confession de La Rochelle (1559)
3. Confession écossaise (1560)
4. Confession des Pays-Bas (1561)
5. Catéchisme de Heidelberg (1563)
6. Seconde Confession helvétique (1566)
7. Canons de Dordrecht (1618-1619)
8. Confession de Westminster (1647)
9. Petit Catéchisme de Westminster (1647)

## Synthèse

1. Le Saint-Esprit et la Trinité
2. Le Saint-Esprit et la création
3. Le Saint-Esprit et le monde pécheur
4. Le Saint-Esprit et Jésus-Christ
5. Le Saint-Esprit et les Écritures saintes
6. Le Saint-Esprit et les croyants
7. Le Saint-Esprit et le ministère de la Parole
8. Le Saint-Esprit et les sacrements
9. Conclusion

Le témoignage des confessions de foi de la Réformation des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles en faveur de la personne et de l'œuvre du Saint-Esprit est très abondant, d'une grande précision théologique et d'une richesse spirituelle incomparable. Cela nous prouve que, contrairement à ce que certains peuvent prétendre, la foi réformée n'a pas oublié ni mis au rancart le Saint-Esprit, et que celui-ci ne s'est pas tout à coup réveillé au 20<sup>e</sup> siècle, après des siècles de quasi-absence dans l'Église de Jésus-Christ. Écoutons cet éloquent témoignage dans ce qui suit. La synthèse, à la fin, regroupera et résumera l'essentiel.

## 1. Catéchisme de Genève (1542)

Q&R 16 : « Récitez le Symbole. – Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur, **qui a été conçu du Saint-Esprit**; est né de la Vierge Marie; il a souffert sous Ponce-Pilate; il a été crucifié; il est mort et a été enseveli; il est descendu aux enfers; le troisième jour, il est ressuscité des morts; il est monté aux cieux; il s'est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant; et de là il viendra pour juger les vivants et les morts. **Je crois au Saint-Esprit**. Je crois la sainte Église universelle; la communion des saints; la rémission des péchés; la résurrection de la chair; et la vie éternelle. Amen. »

Q&R 17: « Pour expliquer cette confession en détail, en combien de parties la diviserons-nous? – En quatre principales. »

Q&R 18: « Quelles? – La première sera de Dieu le Père; la seconde, de son Fils Jésus-Christ, dans laquelle est récitée toute l'histoire de notre rédemption; **la troisième, du Saint-Esprit**; la quatrième, de l'Église, et des grâces de Dieu envers elle. »

Q&R 19: « Puisqu'il n'y a qu'un Dieu, pourquoi parlez-vous de trois, **le Père, le Fils et le Saint-Esprit?** – Parce qu'en une seule essence divine, nous avons à considérer le Père, comme le commencement et l'origine ou la cause première de toutes choses; son Fils, qui est sa Sagesse éternelle; **le Saint-Esprit, qui est sa vertu et sa puissance, répandue sur toutes les créatures et qui néanmoins réside toujours en lui.** »

Q&R 20: « Par là, vous voulez dire qu'il n'y a aucun inconvénient, qu'en une même Divinité, nous concevions distinctement trois personnes; et que pourtant Dieu n'est pas divisé? – C'est la vérité. »

Q&R 28: « Les démons et les hommes méchants ne sont-ils pas aussi soumis à son empire? – **Quoique Dieu ne les conduise pas par son Saint-Esprit**, il ne laisse pas de les tenir en bride, de sorte qu'ils ne peuvent agir, qu'autant qu'il le leur permet; et même, il les contraint d'exécuter sa volonté, bien que ce soit contre leur intention, et contre leur dessein. »

Q&R 36: « Mais de quelle sorte d'huile a-t-il été oint? [le Christ] – Ce n'a pas été d'une huile visible, comme celle dont on oignait autrefois les rois, les sacrificateurs et les prophètes; mais **il a été oint des grâces du Saint-Esprit**, qui sont la vérité de cette onction extérieure, qui se faisait anciennement. »

Q&R 37: « Quel est **ce royaume** dont vous parlez? – **Il est spirituel, et consiste dans la Parole et dans l'Esprit de Dieu, lesquels communiquent la justice et la vie.** »

Q&R 41: « Expliquez cela plus au long [que Jésus-Christ a reçu des dons pour nous en faire part]. – **Jésus-Christ a reçu le Saint-Esprit, avec toutes ses grâces, dans une entière perfection, pour nous les donner et nous les distribuer à chacun**, suivant la mesure et la portion que Dieu sait nous être convenables. Et ainsi, nous puisons de lui, comme d'une source féconde, tout ce que nous possédons de biens spirituels. »

Q&R 49: « Que faut-il entendre par ces deux mots, **conçu du Saint-Esprit**, né de la Vierge Marie? – Qu'il a été formé dans le sein de la Vierge Marie, et sa propre substance, pour être la vraie semence de David, comme il avait été prédit; et néanmoins que **cela s'est fait par l'opération miraculeuse du Saint-Esprit, sans que l'homme y eût part.** »

Q&R 52: « **Pourquoi notre Sauveur a-t-il été conçu du Saint-Esprit**, et non de la manière que le sont les autres hommes? – Parce que la nature humaine étant corrompue d'elle-même, **il fallait que la vertu du Saint-Esprit intervînt dans cette conception, pour préserver notre Seigneur de toute corruption, et le remplir de sainteté.** »

Q&R 88: « Venons-en à la troisième partie du symbole. – C'est **la foi au Saint-Esprit.** »

Q&R 89: « À quoi nous sert-elle? – À nous faire reconnaître que, comme Dieu nous a rachetés et sauvés par Jésus-Christ, aussi **il nous rend participants de cette rédemption, et du salut, par son Saint-Esprit.** »

Q&R 90: « Comment cela? – C'est que comme le sang de Jésus-Christ est ce qui nous purifie, **il faut que ce soit le Saint-Esprit qui en arrose nos consciences, afin qu'elles soient effectivement nettoyées.** »

Q&R 91: « Expliquez cela plus clairement. – Je veux dire que **le Saint-Esprit, habitant dans nos cœurs, nous fait sentir la vertu de notre Seigneur Jésus-Christ : car il nous illumine, pour nous faire connaître ses grâces** : il les **scelle**, il les **imprime** dans nos cœurs et les y rend efficaces; il nous **régénère** et nous fait de nouvelles créatures, en sorte que, par son moyen, nous recevons tous les biens, et tous les dons qui nous sont offerts en Jésus-Christ. »

Q&R 95: « Vous dites donc que, jusqu'à cette heure, il a été parlé de la cause et du fondement du salut, en tant que Dieu nous a aimés par le moyen de Jésus-Christ, et qu'**il a confirmé cette grâce en nous par son Saint-Esprit**; mais que, maintenant, l'effet et l'accomplissement de tout cela nous est représenté, pour nous en donner une plus grande assurance? – C'est cela même. »

Q&R 112: « Pouvons-nous avoir **cette foi** de nous-mêmes, ou si elle vient de Dieu? – L'Écriture nous enseigne que **c'est un don particulier du Saint-Esprit**, et l'expérience nous le montre aussi. »

Q&R 113 : « Comment? – Parce que notre entendement est trop faible pour comprendre la sagesse spirituelle de Dieu, qui nous est révélée par la foi, et que nos cœurs ont trop de penchant à se défier de la bonté de Dieu, et à une confiance déréglée en nous-mêmes, ou aux créatures; mais **le Saint-Esprit nous illumine et nous éclaire pour nous rendre capables d'entendre ce qui autrement nous serait incompréhensible; il affermit aussi notre confiance en Dieu, en scellant et en imprimant les promesses du salut dans nos cœurs.** »

Q&R 122: « Par quelle raison ne sont-elles pas dignes [**les œuvres bonnes** que nous faisons] d'être acceptées, puisqu'**elles procèdent du Saint-Esprit**? – C'est parce qu'il s'y mêle toujours quelque infirmité de notre chair, dont elles sont souillées. »

Q&R 126: « Mais pouvons-nous avoir la foi justifiante, sans faire de bonnes œuvres? – Cela est impossible; parce que, croire en Jésus-Christ, c'est le recevoir tel qu'il se donne à nous. Or, il nous promet non seulement de nous délivrer de la mort, et de nous faire rentrer en grâce avec Dieu son Père, par le mérite de sa justice; mais, aussi, de **nous régénérer par son Esprit, pour nous faire vivre saintement.** »

Q&R 128: « Qu'est-ce que la repentance? – C'est le déplaisir d'avoir fait le mal, et l'amour du bien; l'un et l'autre procédant de la crainte de Dieu, et nous portant à mortifier notre chair, pour nous gouverner et **nous conduire par le Saint-Esprit, dans le service de Dieu.** »

Q&R 145: « Pourquoi n'est-il pas permis de représenter Dieu sous une forme visible? – Parce qu'il n'y a aucune convenance entre **Dieu qui est Esprit**, éternel et incompréhensible; et une matière corporelle, morte, corruptible et visible. »

Q&R 156: « Entend-il que l'obéissance du fidèle sauvera toute sa race, quoiqu'elle soit méchante? – Non; mais que Dieu étendra sa bonté envers les fidèles jusque-là que pour l'amour d'eux, il se donnera à connaître à leurs enfants et que, non seulement il les fera prospérer selon la chair, mais **qu'il les sanctifiera par son Saint-Esprit, pour les rendre obéissants à sa volonté.** »

Q&R 172: « Qu'est-ce que le repos spirituel? – C'est de nous abstenir de nos propres œuvres, afin que le Seigneur opère en nous. »

Q&R 173: « Comment cela se fait-il? – En mortifiant notre chair, c'est-à-dire en renonçant à notre nature, **afin que Dieu nous gouverne par son Esprit.** »

Q&R 203: « Qu'emporte donc ce [septième] commandement? – Que **nos corps et nos âmes, étant les temples du Saint-Esprit**, nous les conservions en toute honnêteté; qu'ainsi nous soyons chastes, non seulement de fait, mais aussi de désirs, de paroles et de gestes, en sorte qu'il n'y ait en nous aucune partie souillée d'impureté. »

Q&R 226: « Parlez-vous en général de tous les hommes, ou seulement des fidèles? [l'obéissance à la loi] – **L'homme qui n'est pas régénéré par l'Esprit de Dieu ne saurait commencer à observer le moindre point de la loi;** et d'ailleurs, quand il s'en trouverait quelqu'un qui en observât quelque partie, il ne serait pas déchargé de cette obligation, car notre Seigneur déclare que tous ceux qui n'accompliront pas entièrement toute la loi, seront maudits. »

Q&R 244: « Ces dispositions [reconnaître notre misère et rechercher la grâce de Dieu] viennent-elles de nous-mêmes, ou de la grâce de Dieu? – Il faut que Dieu lui-même les opère; car telle est notre stupidité, que nous n'en sommes pas capables. Mais **l'Esprit de Dieu nous porte à des gémissements ineffables, et forme dans nos cœurs l'affection et le zèle que Dieu demande de nous**, comme dit saint Paul. »

Q&R 250: « Reste donc à savoir, comment et à quel titre nous pouvons avoir la hardiesse de nous présenter devant Dieu, puisque nous en sommes si indignes? – Premièrement, nous avons les promesses, auxquelles il nous faut tenir, sans avoir égard à notre dignité. Secondement, si nous sommes les enfants de Dieu, **il nous porte et nous pousse par son Saint-Esprit, à nous adresser familièrement à lui, comme à notre Père.** Et afin que nous ne craignons pas de comparaître devant sa Majesté glorieuse, nous qui ne sommes que de pauvres vers de terre, et de misérables pécheurs, il nous donne notre Seigneur Jésus pour Médiateur, afin qu'ayant accès, par son moyen, nous ne doutions point de trouver grâce. »

Q&R 268: « Qu'entendez-vous, dans la seconde demande, par le règne de Dieu? – **Le règne de Dieu consiste principalement en deux points : à conduire et à gouverner les siens par son Esprit,** et à abîmer et à confondre les réprouvés, qui ne veulent pas se soumettre à sa domination, afin qu'il paraisse clairement qu'il n'y a nulle puissance qui puisse résister à la sienne. »

Q&R 273: « Ne renonçons-nous pas par là à nos propres volontés? – Oui, nous y renonçons; et non seulement nous demandons qu'il renverse nos désirs, lorsqu'ils sont contraires à sa volonté, en les rendant vains et de nul effet; mais aussi qu'il crée en nous un nouvel esprit et un nouveau cœur, de

sorte que nous ne voulions rien de nous-mêmes, mais **que ce soit son Esprit qui veuille en nous, pour nous faire consentir pleinement à sa volonté.** »

Q&R 290: « Comment cela se fait-il? [que Dieu ne nous laisse pas succomber au mal] – **Quand il nous gouverne par son Esprit**, pour nous faire aimer le bien et haïr le mal, suivre la justice, et fuir le péché. Car **c'est par la vertu du Saint-Esprit que nous surmontons le diable, le péché et la chair.** »

Q&R 303: « Tout cela est-il en notre pouvoir? [**recevoir la Parole de Dieu et en vivre**] – En aucune manière; mais **c'est Dieu qui agit en nous de cette sorte, par son Saint-Esprit.** »

Q&R 312: « Puisque **c'est l'office du Saint-Esprit de sceller les promesses de Dieu dans nos cœurs**, pourquoi attribuez-vous cet effet aux sacrements? – Il y a une grande différence entre l'un et l'autre; car **l'Esprit de Dieu est véritablement le seul qui puisse toucher et émouvoir nos cœurs, illuminer nos entendements, et assurer nos consciences**; de sorte que tous ces effets doivent être regardés comme son propre ouvrage, afin que toute la louange lui en soit rendue. Mais le Seigneur ne laisse pas de **se servir des sacrements, comme d'instruments inférieurs, ainsi que bon lui semble, sans que la vertu de son Esprit en souffre aucune diminution.** »

Q&R 313: « Vous entendez donc que **l'efficace des sacrements ne consiste pas dans l'élément extérieur, mais qu'elle procède toute de l'Esprit de Dieu?** – Oui; de la manière dont il plaît à Dieu d'agir, par les moyens qu'il a institués, sans déroger à sa puissance. »

Q&R 315: « Puisque Dieu a institué les sacrements pour notre besoin, n'y aurait-il pas de l'orgueil et de la présomption à croire qu'on pût s'en passer? – Sans doute. Et **quiconque s'abstient volontairement de l'usage des sacrements**, croyant qu'il n'en a pas besoin, méprise Jésus-Christ, rejette sa grâce et **éteint son Saint-Esprit.** »

Q&R 326: « Que dites-vous de l'autre partie de la signification du baptême? – Le commencement de notre régénération est que notre nature soit mortifiée; et les suites en sont **que nous soyons faits de nouvelles créatures par l'Esprit de Dieu.** Ainsi, l'eau est répandue sur nous en signe de mort; de manière pourtant, que la résurrection nous est aussi figurée, en ce que cela se fait seulement pour un moment, et non pas pour nous noyer dans l'eau. »

Q&R 327: « Vous n'entendez donc pas que ce soit l'eau qui lave nos âmes? – Non; car cet effet appartient seulement au sang de Jésus-Christ, qui a été répandu pour effacer toutes nos souillures, et pour nous rendre purs et sans tache devant Dieu : **ouvrage qui s'accomplit en nous, quand nos consciences en sont arrosées par le Saint-Esprit**; ce qui nous est confirmé par le sacrement. »

Q&R 331: « Comment cette grâce [de la régénération] nous est-elle appliquée dans le baptême? – En ce que nous y sommes revêtus de Jésus-Christ, **et que nous y recevons son Esprit**, pourvu que nous ne nous rendions pas indignes des promesses qui nous y sont faites. »

Q&R 332: « Quel est, de notre part, le légitime usage du baptême? – Il consiste dans la foi, et dans la repentance, c'est-à-dire que nous nous tenions assurés d'avoir notre pureté spirituelle en Jésus-Christ, que nous sentions en nous, et **que nous fassions connaître à nos prochains, par nos œuvres,**

**que son Esprit habite en nous, pour mortifier nos propres désirs, et pour nous porter à suivre la volonté de Dieu. »**

Q&R 354: « Mais comment cela se peut-il faire [**notre participation au Christ dans la cène**], puisque le corps de Jésus-Christ est au ciel, et que nous sommes dans ce pèlerinage terrestre? – **Cela se fait par la vertu incompréhensible de son Esprit**, laquelle peut bien joindre les choses séparées par la distance des lieux. »

## 2. Confession de La Rochelle (1559)

Article 4 : « L'Écriture, règle de la foi : Nous reconnaissons que ces livres sont canoniques et la règle très certaine de notre foi (Ps 12.7; 19.8-9), non pas tant par le commun accord et le consentement de l'Église, que par **le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit**, qui nous les fait distinguer des autres livres ecclésiastiques sur lesquels, bien qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi. »

Article 6 : « La Trinité : Cette Écriture sainte nous enseigne qu'en la seule et simple essence divine que nous avons confessée, il y a **trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit** (Mt 3.16-17; 28.19; 2 Co 13.13; 1 Jn 4.13-14; 5.7) : le Père, cause première, principe et origine de toutes choses (Mt 2.10; Jn 5.17, 19); le Fils, sa Parole et sa sagesse éternelle (Pr 8.12; 22.31; Jn 1.1-2; 17.3-5; Rm 1.3; 1 Co 8.6; Col 1.16; Hé 1.3; Ap 19.13). **le Saint-Esprit, sa force sa puissance et son efficacité** (És 48.16; 61.1; Mt 12.28; Lc 1.35; Jn 15.26; Ga 4.6). Le Fils est éternellement engendré du Père (Jn 8.23, 58; Ph 2.5; Ap 1.8); **le Saint-Esprit procède éternellement du Père** (Jn 14.16-17; Rm 8.9; 1 Co 6.11) **et du Fils** (Jn 15.26; Rm 8.9; Ga 4.6; Tt 3.5-6). Les trois personnes de la Trinité ne sont pas confondues, mais distinctes; elles ne sont pourtant pas séparées, car elles possèdent une essence, une éternité, une puissance identiques, et sont égales en gloire et en majesté. [...] »

Article 14 : « La divinité et l'humanité de Jésus-Christ : [...] Quant à **son humanité**, nous croyons que le Christ a été l'authentique postérité d'Abraham et de David (Gn 22.18; Ps 132.11; Jr 33.15; Mt 1.1; Ac 2.30-31; 13.23; Rm 1.3; 8.3; 9.5; Ga 3.16; Ph 2.7; Hé 2.14; 7.14), quoiqu'**il ait été conçu par l'efficacité secrète du Saint-Esprit** (Mt 1.18; Lc 1.31, 34-35)... »

Article 21 : « **Le don de la foi** : Nous croyons que nous recevons la lumière de la foi (Ép 1.18) **par la grâce secrète du Saint-Esprit** (Rm 5.5; 2 Co 1.22; Ép 1.13-14; 1 Th 1.5), de telle manière qu'elle est un don gratuit et personnel que Dieu dispense à ceux que bon lui semble (Jn 15.16; Ép 2.8; 1 Pi 1.3-4). Les fidèles n'ont donc pas de quoi s'en glorifier, le fait d'avoir été préférés aux autres les obligeant bien davantage (Rm 2.29; 12.3; 1 Co 4.7; Ép 2.9; 1 Pi 1.5-11)... »

Article 22 : « Notre régénération : Étant asservis au péché de par notre nature corrompue, nous croyons que c'est par cette foi que nous sommes régénérés, afin que nous vivions d'une vie nouvelle (Jn 8.34, 36; Rm 6.4-7, 22; Col 1.13; 2.13; 3.9-10, 17; 1 Pi 1.3). En effet, c'est en nous appropriant la promesse qui nous est faite par l'Évangile, à savoir que **Dieu nous donnera son Saint-Esprit** (Jn 3.5; 5.24; Ac 15.9; Rm 8.15; 10.17; 1 Th 1.5; 1 Pi 1.3), que nous recevons par la foi la grâce de vivre saintement et dans la crainte de Dieu (Rm 14.23; 1 Tm 1.5; Hé 11.6). Les œuvres bonnes : [...] Au reste, bien que

Dieu, pour accomplir notre salut, nous régénère et nous rend capables de faire le bien (Dt 30.6; Ph 2.13), nous confessons toutefois que **les œuvres bonnes que nous faisons sous la conduite de son Esprit** ne viennent point en compte pour nous justifier ou pour mériter que Dieu nous tienne pour ses enfants (Lc 17.10; Rm 4.1-2, 4), parce que nous serions toujours ballottés par le doute et l'inquiétude, si nos consciences ne s'appuyaient sur la réparation par laquelle Jésus-Christ nous a acquittés (2 Tm 1.9; Tt 3.5-7). »

Article 34 : « Les sacrements en général : Nous croyons que les Sacrements sont ajoutés à la Parole pour nous la confirmer plus amplement, afin de nous servir de gages et de preuves de la grâce de Dieu (Gn 17.9-10; Ex 12.7, 13; Mt 26.26-28; 28.19; Mc 14.22-25; Lc 22.14-20; Ac 2.37-38; 22.16; Rm 4.11; 1 Co 10.16; 11.24-25), de sorte qu'à cause de notre faiblesse et de notre ignorance, ils concourent à soulager et à aider notre foi. Nous croyons que les sacrements sont **des signes extérieurs au moyen desquels Dieu agit par la puissance de son Esprit**, afin de nous y rien représenter en vain (Ga 3.27; Ép 5.26). Nous sommes toutefois persuadés que toute la substance et la réalité des sacrements est en Jésus-Christ (Jn 6.53, 63; 1 Co 5.7; Col 2.11-12, 17) et que, si on les en sépare, ils ne sont plus qu'illusion et fumée. »

Article 35 : « Le baptême : [...] Le baptême nous est donné en témoignage de notre adoption, parce que nous sommes alors greffés au corps de Christ, afin d'être lavés et nettoyés par son sang, et puis **renouvelés par son Esprit pour vivre d'une vie sainte** (Ac 2.38; 22.16; Rm 6.3-5; 1 Co 6.11; Tt 3.5-6)... »

Article 36 : « La sainte cène : Nous confessons que la sainte cène nous apporte le témoignage de notre unité avec Jésus-Christ. En effet, Christ n'est pas seulement mort et ressuscité une seule fois pour nous, mais il nous repaît et nourrit vraiment aussi de sa chair et de son sang, afin que nous soyons un avec lui et que sa vie nous soit communiquée (Jn 6.56-57; 17.20-23; Ép 5.30). Or, bien qu'il soit au ciel jusqu'à ce qu'il en revienne pour juger le monde (Mc 16.19; Ac 1.11; 3.21), nous croyons toutefois qu'**il nous nourrit et vivifie — par l'action secrète et incompréhensible de son Esprit — de la substance de son corps et de son sang**. Nous affirmons que cela se fait spirituellement (Jn 6.63), non pas pour substituer à l'effet et à la vraie réalité de la Cène imagination ou pensée, mais parce que ce mystère dépasse par sa grandeur notre humaine capacité, et tout l'ordre de la nature; bref : parce qu'il est céleste, nous estimons qu'il ne peut être saisi que par la foi (Jn 6.35; Ép 3.17). »

Article 38 : « La nécessité des sacrements : Nous affirmons ainsi d'une part que l'eau du baptême, tout en restant un élément caduc, ne laisse pas de nous attester avec vérité **la purification intérieure de notre âme par le sang de Jésus-Christ et par l'efficace de son Esprit** (Ac 22.16; Rm 6.3-4; Ga 3.27; Ép 5.26); d'autre part que le pain et le vin, qui nous sont donnés dans la cène, nous servent vraiment de nourriture spirituelle, car ils nous montrent comme à l'œil nu que la chair de Jésus-Christ est notre nourriture, et son sang notre breuvage (Jn 6.51; 1 Co 11.24-29)... »

### 3. Confession écossaise (1560)

Article 1 : « Dieu : Nous confessons et reconnaissons le Dieu seul et unique, le seul auquel nous devons nous tenir, le seul que nous devons servir et honorer, le seul en lequel nous devons placer notre

confiance (Ex 20.3; Dt 4.35; 6.4-5; És 44.6, 8; 1 Co 8.6). Il est éternel, infini, incommensurable, incompréhensible, tout-puissant, invisible (Gn 17.1; Ex 3.14-15; 1 R 8.27; 2 Ch 6.18; Ps 139.7-8; 1 Tm 1.17; 6.15-16), **un dans son essence, différencié en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit** (Mt 28.18). »

Article 3 : « Le péché originel : [...] **Cette régénération s'opère par la puissance du Saint-Esprit**, qui éveille dans les cœurs des élus de Dieu une foi ferme dans les promesses qui nous sont révélées dans sa parole. Cette foi nous permet de saisir Jésus-Christ en même temps que la grâce et les bienfaits promis en lui (Jn 3.5; Rm 5.1; Ph 1.29). »

Article 6 : « L'incarnation de Jésus-Christ : Quand les temps furent accomplis, Dieu envoya sur la terre son Fils (Ga 4.4), sa sagesse éternelle, la plénitude de sa propre gloire, **ayant revêtu la nature humaine, dans le sein d'une vierge par la vertu du Saint-Esprit** (Mt 1.18; Lc 1.31-35). C'est ainsi que naquit la juste postérité de David (Rm 1.3), l'ange du conseil de Dieu, le Messie promis. Nous le confessons et le reconnaissons comme Emmanuel (És 7.14), vrai Dieu et vrai homme : deux natures parfaitement unies en une personne (1 Tm 2.5)... »

Article 12 : « **La foi au Saint-Esprit : Notre foi et son assurance** ne procèdent pas de la chair et du sang (Mt 16.17), c'est-à-dire qu'elles n'ont pas leur origine en nous dans une force naturelle, mais **dans une inspiration du Saint-Esprit** (Jn 14.26; 15.26; 16.13) qui, nous le confessons, **est Dieu, de même essence que le Père et le Fils** (Ac 5.3-4). **Il nous sanctifie et nous conduit** par sa propre efficace dans toute la vérité, sans lequel nous demeurerions à jamais ennemis de Dieu et ne pourrions reconnaître son Fils, Jésus-Christ. Car nous sommes, de nature, tellement voués à la mort, tellement aveugles et pervers, que nous sommes absolument insensibles, serions-nous même transpercés d'aiguilles, que nous sommes incapables de rien voir, même si la lumière est placée devant nos yeux, et que nous ne pouvons acquiescer à la volonté de Dieu, bien qu'elle nous ait été révélée (Mt 17.17; Mc 9.19; Lc 9.41; Jn 9.39; Ép 2.1; Col 2.13; Ap 3.17). **Mais l'Esprit du Seigneur Jésus vivifie ce qui est mort, dissipe les ténèbres de notre entendement et incline nos cœurs endurcis à obéir à sa sainte volonté** (1 R 8.57-58; És 36.26-27; Jn 6.63). Comme donc nous confessons que Dieu le Père nous a créés, alors que nous n'étions point encore (Ps 100.3), que son Fils, notre Seigneur Jésus, nous a sauvés alors que nous étions ses ennemis (Rm 5.10), ainsi confessons-nous que **le Saint-Esprit nous sanctifie et nous régénère**, sans considération aucune d'un mérite que nous ayons acquis avant ou après notre régénération (Jn 3.5-8; Rm 5.8; Tt 3.5). Pour exprimer cela plus clairement encore, nous dirons que si nous devons décliner tout honneur et toute gloire en ce qui concerne notre création et notre rédemption (Ph 3.7), il en est de même aussi pour notre régénération et notre sanctification (Ép 2.8-9). Car nous sommes de nous-mêmes incapables de concevoir même une bonne pensée (2 Co 3.5). Mais c'est lui qui, ayant commencé en nous son oeuvre excellente, peut seul aussi la rendre parfaite (Ph 1.6), pour la louange et la glorification de sa grâce gratuite (Ép 1.6). »

Article 13 : « Le fondement des bonnes oeuvres : Nous devons par conséquent confesser que **le fondement des bonnes oeuvres ne se trouve pas dans notre libre arbitre, mais dans l'Esprit du Seigneur Jésus (Jn 15.1-8) qui, par la vraie foi, habite dans nos cœurs et produit ainsi des oeuvres excellentes**, telles que Dieu les a préparées pour nous, afin que nous les pratiquions (Ép 2.10). Voilà



pourquoi il est blasphématoire de prétendre que Jésus-Christ habite dans le cœur de ceux qui ne possèdent pas l'esprit de la sanctification (Jn 15.5; Rm 8.9; Ph 2.13). Aussi ne craignons-nous pas d'affirmer que les meurtriers, les violents, les persécuteurs cruels, les adultères, les fornicateurs, les impurs, les idolâtres, les ivrognes, les voleurs et tous les ouvriers d'iniquité, ne sont pas en possession de la vraie foi ni n'ont part à l'esprit de sanctification, qui vient du Seigneur Jésus, aussi longtemps qu'ils persistent obstinément dans leurs iniquités. Car **dès que l'Esprit du Seigneur Jésus-Christ, que les élus de Dieu reçoivent par la vraie foi, prend possession du cœur d'un homme, il régénère et renouvelle cet homme.** Celui-ci commence à haïr ce qu'il affectionnait précédemment et se met à aimer ce qu'il haïssait auparavant. **Dès lors commence la lutte incessante de la chair contre l'Esprit,** chez les enfants de Dieu (Ga 5.16-26), en qui la chair — l'homme naturel — aspire en raison de sa dépravation à ce qui lui est agréable et le réjouit, murmure quand il a des difficultés, s'enorgueillit quand tout va bien pour lui, étant toujours enclin et disposé à offenser la majesté divine (Rm 7.15-25; Ga 5.17). **L'Esprit de Dieu, au contraire, qui rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu (Rm 8.16), nous aide à résister aux plaisirs impurs, nous fait soupirer, en la présence de Dieu, après la délivrance de l'esclavage corrompeur (Rm 7.24; 8.23) et nous rend finalement vainqueurs du mal,** de telle façon qu'il ne règne plus dans nos corps mortels (Rm 6.12). L'homme charnel ne connaît pas ce combat, parce qu'il **n'est pas animé de l'Esprit de Dieu.** Il préfère prêter l'oreille et obéir au péché, avec avidité et sans regret, suivant l'impulsion du diable et des mauvais désirs. Les enfants de Dieu, eux, luttent contre le péché, ils soupirent et gémissent quand ils se voient tentés de commettre l'injustice; et quand ils succombent, ils se relèvent dans un sentiment de repentir, grave et sincère. **Cela ne procède pas de leur propre puissance, mais de celle du Seigneur Jésus hors duquel ils ne peuvent rien faire** (Jn 15.5). »

Article 16 : « L'Église : De même que nous croyons en **un Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit**, nous croyons, avec la plus entière certitude que, depuis le commencement jusqu'à la fin du monde, l'Église a existé, existe et existera (Mt 28.20); elle est la communauté et la multitude des hommes élus de Dieu (Ép 1.4), qui le servent dans la vérité et le saisissent par une vraie foi en Jésus-Christ. [...] Ils sont en relation et en communion avec Dieu le Père et avec son Fils Jésus-Christ, **par la sanctification de son Esprit.** C'est pourquoi l'Église n'est pas la communauté de n'importe quels hommes ordinaires, mais la communauté des saints... »

Article 18 : « Les signes qui distinguent la vraie Église de la fausse et le droit de juger de la doctrine : [...] La doctrine exposée dans nos Églises est contenue dans la Parole écrite de Dieu, dans livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est-à-dire dans les livres qui, de tout temps, ont été considérés comme canoniques. Nous affirmons que tout ce qu'il faut croire, concernant le salut de l'humanité, y est suffisamment exprimé (Jn 20.31; 2 Tm 3.16-17); et nous confessons que **leur interprétation** n'est pas affaire d'une personne privée ni publique, ni même d'une Église — quels que soient sa prééminence, ses prérogatives ou les avantages personnels et locaux qui la distinguent —, mais **l'affaire de l'Esprit de Dieu seul, qui a aussi inspiré cette Écriture** (2 Pi 1.20-21). Que des disputes surgissent au sujet de la compréhension exacte d'un texte, d'un mot de l'Écriture ou au sujet de l'abolition d'un abus dans l'Église de Dieu, nous n'avons pas à considérer ce que les hommes ont dit ou fait avant nous, mais **ce que dit le Saint-Esprit dans toute l'Écriture** et ce que Jésus-Christ a lui-même

ordonné et commandé de faire (Jn 5.39). **Car il est certain que l'Esprit de Dieu, qui est un Esprit d'unité, ne se contredit jamais** (Ép 4.3-6). Si donc une interprétation, une explication ou une opinion d'un docteur, d'une Église ou d'un concile contredisent la claire Parole de Dieu telle qu'elle se trouve écrite dans un autre passage biblique, il est alors certain qu'elles ne sont pas conformes à **la vraie signification donnée par le Saint-Esprit**, même si de nombreuses Églises, des royaumes et des peuples leur ont donné leur approbation et les ont adoptées. Nous n'osons pas approuver une interprétation qui serait en contradiction avec un point important de notre foi, avec un texte clair de l'Écriture ou avec la règle de la charité. »

Article 21 : « Les sacrements : Voilà pourquoi nous rejetons comme nulle et non avenue l'opinion de ceux qui déclarent que les sacrements ne sont que des symboles nus et vides. Non, nous croyons fermement que, par le baptême, nous sommes faits une même plante avec Jésus-Christ pour devenir participants de sa justice, grâce à laquelle nos péchés sont couverts et pardonnés (Rm 6.3-5; Ga 3.27). Nous croyons également que, par la sainte cène correctement reçue, Jésus-Christ s'unit si étroitement à nous (1 Co 10.16) qu'il devient la vraie nourriture de nos âmes (Jn 6.55). Nous ne songeons nullement à une transsubstantiation du pain en corps naturel de Christ et du vin en son sang naturel, comme les papistes l'enseignent dans leurs doctrines néfastes et le croient de façon absolument condamnable. Mais nous confessons qu'en recevant comme il se doit ce sacrement, nous obtenons, avec le corps et le sang du Christ, **une communion et une unité parfaites, opérées par le Saint-Esprit qui, par la vraie foi, nous élève au-dessus de tout ce qui est visible, charnel et terrestre et nous nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ qui est maintenant au ciel** et qui paraît dans la présence de son Père pour nous (Mc 16.19; Lc 24.51; Ac 1.11; 3.21; Rm 8.34; Hé 1.3; 6.20; 10.12). Et nous croyons fermement que, malgré la distance infinie qui sépare son corps actuellement glorifié dans le ciel de nous, mortels sur la terre, le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ et que la coupe que nous bénissons est la communion à son sang (1 Co 10.16). Nous confessons donc et croyons qu'en recevant correctement la communion, les croyants mangent le corps et boivent le sang du Seigneur Jésus de telle façon qu'il demeure en eux et eux en lui, qu'ils deviennent chair de sa chair et os de ses os (Ép 5.30).

De même que le Dieu éternel a conféré vie et immortalité à la chair de Jésus-Christ, mortelle et périssable par son état et par sa nature (Mt 27.50; Mc 15.37; Lc 23.46; Jn 19.30; 1 Co 15.45), de même Jésus-Christ nous confère le même bienfait en nous donnant sa chair à manger et son sang à boire. Bien que nous confessons que ce bienfait ne nous est pas donné seulement à ce moment-là ni par la force et l'action du seul sacrement, nous affirmons toutefois que, par le bon usage de la sainte Cène, les croyants vivent en communion avec Jésus-Christ d'une manière qui est incompréhensible pour l'homme naturel (Jn 6.51-58). Nous confessons encore que, si les croyants, à cause de leur négligence et de leur faiblesse, ne profitent pas au moment même de la sainte Cène des avantages qu'ils pourraient en retirer, ce repas peut cependant porter ses fruits plus tard, telle une semence vivante et semée dans une bonne terre. **Car le Saint-Esprit, qui ne peut être séparé du sacrement institué par le Seigneur Jésus, ne permettra pas que les croyants soient totalement privés du fruit de cette action mystique.** Mais c'est la vraie foi qui reçoit tout cela, c'est elle qui saisit Jésus-Christ, lequel seul rend le sacrement agissant en nous. Celui donc qui nous calomnie, en prétendant que nous considérons les sacrements comme des symboles nus et vides, nous fait injustice et parle contre la vérité évidente. »

Article 25 : « Les dons accordés par grâce à l'Église : Tous ses élus seront semblables à son corps glorifié quand il reparaitra pour le jugement et remettra le pouvoir à Dieu, son Père. C'est lui qui sera et restera tout en tous : Dieu, béni éternellement. **À lui et au Fils et au Saint-Esprit soient tout honneur et toute gloire**, maintenant et à toujours! Amen. »

#### 4. Confession des Pays-Bas (1561)

Article 3 : « Les Écritures saintes : Nous confessons que cette Parole de Dieu n'a pas été envoyée ni apportée par une volonté humaine, mais que **“c'est poussés par le Saint-Esprit que des saints hommes ont parlé de la part de Dieu”**, comme le dit l'apôtre Pierre (2 Pi 1.21). »

Article 5 : « L'autorité des Saintes Écritures : Nous recevons (1 Th 2.13) tous ces livres — et ceux-là seulement — comme saints et canoniques, pour régler, fonder et confirmer notre foi (Jn 17.17; 1 Co 14.37-38; 2 Th 2.15; 2 Tm 3.16-17; 1 Pi 1.23-25). Nous croyons avec une pleine certitude toutes les choses contenues dans ces livres, non pas tant parce que l'Église reçoit ces livres et les approuve en tant que tels, mais principalement **parce que le Saint-Esprit rend témoignage dans notre cœur qu'ils sont de Dieu** (1 Co 12.3; 1 Jn 4.6; 1 Jn 5.7), leur contenu même attestant qu'ils sont de Dieu (c 1.16; 2 Tm 3.14-17; Hé 3.7; Hé 10.15; 2 Pi 1.19-21). En effet, même les aveugles peuvent percevoir que les choses qui y sont prédites s'accomplissent (Dt 18.21-22; 1 R 22.28; Jr 28.9; Éz 33.33). »

Article 8 : « Un seul Dieu en trois personnes : Selon cette vérité et cette Parole de Dieu, nous croyons en un seul Dieu (Dt 6.4; 1 R 8.60; És 43.10-11; És 44.6; És 45.18; Mc 12.29; Jn 17.3; 1 Co 8.6; 1 Tm 2.5; Jc 2.19), qui est une seule essence, dans laquelle il y a trois personnes qui sont réellement, véritablement et éternellement distinctes, selon leurs propriétés incommunicables. **Il s'agit du Père, du Fils et du Saint-Esprit** (Gn 1.26; Gn 3.22; És 6.3,8; Mt 3.16-17; Mt 28.19; Jn 5.17-18,32,36-37; Jn 17.21; 2 Co 13.13; Ga 4.4,6; 2 Th 2.13-16; 1 Pi 1.2-3; 1 Jn 4.13-14). Le Père est la cause, l'origine et le commencement de toutes choses visibles et invisibles (Gn 1.1; Dt 4.32; Ml 2.10; Jn 5.19; 1 Co 8.6; Ép 3.14-15). Le Fils est la Parole (Jn 1.1-2,14; 1 Jn 1.1; Ap 19.13), la sagesse (Pr 8.12,22-31; Lc 2.40,46-47; 1 Co 1.24; Col 2.3) et l'image du Père (Jn 5.17-26; Col 1.15; Hé 1.3). **Le Saint-Esprit est la force et la puissance éternelle** (Gn 1.2; Mt 12.28; Lc 1.35; Lc 24.49; Ac 1.8; Rm 8.11; 1 Co 2.4-5), **qui procède du Père et du Fils** (Jn 14.26; Jn 15.26; Jn 16.7; Rm 8.9; Ga 4.6; Tt 3.5-6). Cependant, une telle distinction n'implique pas que Dieu soit divisé en trois, puisque l'Écriture nous enseigne que **le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont chacun leur existence personnelle avec ses propriétés distinctes, mais de manière telle que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.**

Il est donc manifeste que le Père n'est pas le Fils et que le Fils n'est pas le Père; de même, **le Saint-Esprit n'est ni le Père ni le Fils**. Cependant, ces personnes distinctes ne sont ni divisées (Jn 10.30,38; Jn 14.10-11; Jn 17.21), ni confondues, ni mélangées, car **le Père n'est pas venu dans la chair ni le Saint-Esprit**; seul le Fils l'a fait (Jn 1.14; Ga 4.4; Ph 2.6-7). Le Père n'a jamais été sans son Fils (Mi 5.1; Jn 1.1-2) **ni sans son Saint-Esprit**, puisque **tous trois sont coéternels en une même essence**. Il n'y a ni premier ni dernier, car tous les trois sont un en vérité, en puissance, en bonté et en miséricorde. »

Article 9 : « Preuve scripturaire de la Sainte Trinité : [...] Le Fils a été vu dans l'eau et **le Saint-Esprit est apparu sous la forme d'une colombe** (Mt 3.16). Le Christ a aussi donné l'ordre suivant pour le baptême de tous les croyants : “**Baptisez-les** au nom du Père, du Fils et **du Saint-Esprit**” (Mt 28.19). Dans l'Évangile selon Luc, l'ange Gabriel a parlé ainsi à Marie, la mère de notre Seigneur : “**Le Saint-Esprit viendra sur toi** et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu” (Lc 1.35). Ailleurs, il est dit : “Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du **Saint-Esprit** soient avec vous tous” (2 Co 13.13). Tous ces passages nous enseignent pleinement qu'il y a trois personnes en une seule essence divine. [...]

De plus, il faut aussi noter les fonctions et les actions particulières des trois personnes envers nous : le Père est notre Créateur par sa puissance (Ec 12.1; Ml 2.10; 1 Pi 1.2), le Fils est notre Sauveur et notre Rédempteur par son sang (1 Pi 1.2; 1 Jn 1.7; 1 Jn 4.14), le **Saint-Esprit est notre Sanctificateur par sa demeure en nos cœurs** (Jn 1.33; Jn 14.16; Rm 8.9; 1 Co 6.11; Ga 4.6; Tt 3.5; 1 Pi 1.2). »

Article 11 : « Le Saint-Esprit, vrai Dieu éternel : Nous croyons et confessons aussi que **le Saint-Esprit procède éternellement du Père** (Jn 14.16; Jn 15.26) **et du Fils** (Jn 15.26; Jn 16.7; Ga 4.6; Rm 8.9). **Il n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède seulement des deux** (Jn 14.26; Jn 15.26; Rm 8.9). Dans l'ordre, il est **la troisième personne de la Trinité, d'une même essence, d'une même majesté et d'une même gloire avec le Père et le Fils, vrai Dieu éternel**, comme nous l'enseignent les Écritures saintes (Gn 1.2; Jb 33.4; Ps 33.6; Ps 104.33; Ps 139.7; És 48.16; És 61.1; Mt 28.19; Ac 5.3-4; Ac 28.25; 1 Co 2.10; 1 Co 3.16; 1 Co 6.11,19; 1 Jn 5.7). »

Article 14 : « La création de l'homme, sa chute et sa corruption : [Concernant l'esclavage au péché après la chute] Qui peut parler de sa connaissance, puisque “**l'homme naturel ne comprend pas les choses de l'Esprit de Dieu**” (1 Co 2.14)? »

Article 18 : « L'incarnation du Fils de Dieu : Nous confessons donc que Dieu a accompli la promesse qu'il avait faite aux anciens pères par la bouche de ses saints prophètes (Gn 26.4; 2 S 7.12-16; Ps 132.11; És 11.1; És 53; Mt 1.22-23; Mt 2.5-6; Lc 1.54-55; Lc 1.68-75; Ac 13.23) en envoyant dans le monde son propre Fils unique et éternel, au temps qu'il avait lui-même fixé (Ga 4.4). Ce Fils a pris la forme de serviteur et est devenu semblable aux hommes (Ph 2.7). Il a pris une vraie nature humaine, avec toutes ses faiblesses (1 Tm 2.5; 1 Tm 3.16; Hé 2.14), à l'exception du péché (És 53.9; Jn 8.46; 2 Co 5.21; Hé 4.15; Hé 7.26-27; 1 Pi 1.19; 1 Pi 2.22; 1 Jn 3.5), car **il a été conçu dans le sein de la bienheureuse vierge Marie par la puissance du Saint-Esprit, sans la participation d'un homme** (Mt 1.18,20,23; Lc 1.31,34-35). Il a pris la nature humaine non seulement en prenant un vrai corps humain (Jn 1.14), mais en prenant également une vraie âme humaine (Mt 26.38; Lc 23.46; Jn 12.27; Jn 19.30), afin d'être vrai homme. En effet, puisque l'âme et le corps étaient tous deux perdus, il fallait qu'il revête les deux, afin de les sauver tous les deux. »

Article 22 : « Notre justification par la foi en Jésus-Christ : Nous croyons que, pour obtenir la vraie connaissance de ce grand mystère, **le Saint-Esprit fait naître dans nos cœurs une vraie foi** (Ps 51.12-13; Jn 16.14; Ac 16.14; Rm 12.3; 1 Co 2.9-14; 1 Co 12.3; 2 Co 1.22; Ép 1.13-14,17-18; Ép 3.16-17;

Ph 1.29; 1 Th 1.5-6). Cette foi embrasse Jésus-Christ avec tous ses mérites, le fait nôtre et ne cherche plus rien en dehors de lui (Jr 23.6; Jr 51.10; Jn 6.68-69; Jn 14.6; Ac 4.12; 1 Co 1.30; 1 Co 2.2; 1 Co 3.11; Ga 2.21), car ou bien ce qui est requis pour notre salut ne se trouve pas tout en Jésus-Christ, ou bien, si tout se trouve en lui, celui qui a Jésus-Christ par la foi possède tout son salut (Ps 32.1; Mt 1.21; Lc 1.77; Ac 13.38; Rm 5.17; Rm 8.1,33; Col 2.10). »

Article 24 : « La sanctification et les œuvres bonnes : Nous croyons que **cette vraie foi, engendrée en l'homme par l'écoute de la Parole de Dieu et par l'opération du Saint-Esprit** (Jn 5.24-25; Ac 16.14; Rm 10.17; 1 Co 12.3; 1 Th 1.5; Jc 1.18; 1 Pi 1.3,23), le régénère et fait de lui un homme nouveau. Elle le fait vivre d'une vie nouvelle (Dt 30.6; Éz 36.26-27; Jn 1.12-13; Jn 3.5; Jn 6.29; Ac 15.9; Rm 8.15; 2 Co 5.17; Ép 2.4-8; Col 2.12-13; Tt 3.5; 1 Pi 1.23) et l'affranchit de la servitude du péché (Jn 5.24; Jn 8.34,36; Rm 6.4-6,14-22; 1 Jn 3.9). »

Article 27 : « L'Église catholique : Nous croyons et confessons une seule Église catholique ou universelle (Gn 22.18; Ps 46.5-6; Ps 102.14; És 2.2; És 49.6; Jr 31.36; 1 Co 1.2; Ép 1.22-23; Ép 2.17-19; Ép 4.4-6). Cette Église est une sainte communauté et assemblée (Dt 26.19; Ps 111.1; Jn 10.3-4,14,16; Ép 2.21; Ép 4.3-6; Hé 12.22-23) des vrais croyants chrétiens, qui attendent tout leur salut de Jésus-Christ (Jl 3.5; Ac 2.21; Ac 4.12), sont lavés par son sang et **sont sanctifiés et scellés par le Saint-Esprit** (1 Co 6.11; 2 Co 1.21-22; Ép 1.13-14; Ép 4.30; 2 Tm 2.19). [...] De plus, cette sainte Église n'est pas restreinte, attachée ou limitée à un certain endroit ou à certaines personnes, mais elle est répandue et dispersée dans le monde entier (Mt 23.8; Jn 4.21-23; Rm 10.12-13). **Elle est toutefois jointe et unie de cœur et de volonté** (Ps 119.63; Ac 4.32), **en un même Esprit**, par la puissance de la foi (Ép 4.3-5). »

Article 29 : « Les marques de la vraie Église : Quant à ceux qui sont de l'Église, on peut les reconnaître par les marques des chrétiens. Ils ont reçu par la foi (Jn 17.20; Ép 1.13; 2 Th 1.4) le seul Sauveur Jésus-Christ (Jn 1.12; Ac 4.11-12; 1 Jn 4.2), ils fuient le péché et recherchent la justice (És 51.1; Rm 6.2; Ph 1.10-11; Ph 3.12; 1 Tm 6.11; 2 Tm 2.22; Hé 12.14; 1 Jn 3.8-10; 3 Jn 1.11), ils aiment le vrai Dieu et leurs prochains (Mt 22.37-40; Ga 5.13-14; Jc 2.8-9; 1 Jn 3.10-11,14-15; 1 Jn 4.11,19-21; 1 Jn 5.1-3), sans se détourner à droite ou à gauche, et ils crucifient leur chair avec ses œuvres (Rm 6.1-13; Ga 5.24). Bien qu'il y ait encore de grandes faiblesses en eux, **ils les combattent par l'Esprit** tous les jours de leur vie (Rm 7.6,15,17; Rm 8.9-13; Ga 5.17). Ils ont continuellement recours au sang, à la passion, à la mort et à l'obéissance du Seigneur Jésus, par qui ils ont le pardon de leurs péchés par la foi en lui (Rm 7.24-25; Col 1.12,14; 1 Jn 1.7-9). »

Article 33 : « Les sacrements : Nous croyons que notre Dieu de grâce, ayant égard à notre ignorance et notre faiblesse, a ordonné des sacrements pour sceller en nous ses promesses, pour être des gages de sa bonne volonté et de sa grâce envers nous, et pour nourrir et soutenir notre foi (Gn 9.13-17; Gn 17.9-14; Ex 12; Ac 2.38-39; Ac 22.16; Rm 4.11). Il les a ajoutés à la Parole de l'Évangile (Mt 28.19-20; Mt 16.15-16; Ép 5.26) pour mieux représenter à nos sens extérieurs ce qu'il nous déclare dans sa Parole et ce qu'il fait intérieurement dans nos cœurs. Il nous confirme ainsi le salut qu'il nous accorde. Les sacrements sont des signes et des sceaux visibles d'une réalité intérieure et invisible, **au moyen desquels Dieu œuvre en nous par la puissance du Saint-Esprit** (Ac 2.38-39; Ac 22.16; Rm 2.28-29;

Col 2.11-12). Ces signes ne sont donc pas inutiles ni dénués de sens. Ils ne peuvent nous tromper ni nous décevoir, car Jésus-Christ est leur vérité (Jn 6.53-54,63; 1 Co 5.7; Col 2.11-12,17). Sans lui, ils n'auraient aucune valeur. »

Article 34 : « Le baptême : Jésus-Christ a donc commandé de baptiser tous ceux qui sont siens avec de l'eau pure (Ac 8.36), **au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit** (Mt 28.19). Il nous signifie par cela que, comme l'eau lave les saletés du corps quand elle est répandue sur nous et qu'elle est vue sur le corps du baptisé qui en est aspergé, **le sang de Christ fait la même chose à l'intérieur de l'âme, par le Saint-Esprit** (Mt 3.11; 1 Co 12.13). Il asperge notre âme et la nettoie de ses péchés (Ac 22.16; Hé 9.14; 1 Pi 1.2; 1 Pi 2.24; 1 Jn 1.7; Ap 1.5) et il nous régénère d'enfants de colère en enfants de Dieu (1 Co 6.11; Tt 3.5-6; 1 Jn 1.7; Ap 1.6). Ce n'est pas l'eau en soi qui fait cela (1 Pi 3.21), mais c'est l'aspersion du précieux sang du Fils de Dieu (Jn 19.34; Rm 6.3; 1 Pi 1.2; 1 Pi 1.18-20; 1 Pi 2.24). »

Article 35 : « La sainte Cène : Or, il est bien certain que Jésus-Christ ne nous a pas prescrit ses sacrements sans raison. Il accomplit en nous tout ce qu'il nous représente par ces signes sacrés. Toutefois, la manière dont cela se fait dépasse notre intelligence et nous est incompréhensible (Jn 3.8), tout comme **l'opération de l'Esprit de Dieu est secrète et incompréhensible**. »

## 5. Catéchisme de Heidelberg (1563)

Q&R 1 : « Quelle est ton unique assurance dans la vie comme dans la mort? – C'est que, dans la vie comme dans la mort (Rm 14.7-9), j'appartiens, corps et âme, non pas à moi-même (1 Co 6.19-20), mais à Jésus-Christ, mon fidèle Sauveur (1 Co 3.23; Tt 2.14) : par son sang précieux (1 Pi 1.18-19), il a totalement payé pour tous mes péchés (1 Jn 1.7; 1 Jn 2.2) et m'a délivré de toute puissance du Diable (Jn 8.34-36; Hé 2.14-15; 1 Jn 3.8) : il me garde si bien (Jn 6.39-40; Jn 10.27-30; 2 Th 3.3; 1 Pi 1.5) qu'il ne peut tomber un seul cheveu de ma tête sans la volonté de mon Père qui est dans les cieux (Mt 10.29-31; Lc 21.16-18), et que toutes choses doivent concourir à mon salut (Rm 8.28). C'est pourquoi, **par son Saint-Esprit, il m'assure la vie éternelle** (Rm 8.15-16; 2 Co 1.20-22; 2 Co 5.5; Ép 1.13-14) **et me rend prêt et disposé à vivre désormais pour lui, de tout mon cœur** (Rm 8.14). »

Q&R 8 : « Mais sommes-nous corrompus au point d'être absolument incapables d'aucun bien et enclins à tout mal? – Oui (Gn 6.5; Gn 8.21; Jb 14.4; Jb 15.14-16; És 53.6; Jr 17.9). Il nous faut donc **être régénérés par le Saint-Esprit** (Jn 3.3-6). »

Q&R 21 : « Qu'est-ce qu'une vraie foi? – Ce n'est pas seulement une connaissance certaine par laquelle je tiens pour vrai (Jn 17.3,17; 2 Co 4.13; Hé 11.1-3; Jc 1.6; Jc 2.19) tout ce que Dieu nous a révélé par sa Parole (Mt 16.17; Hé 11.7-11); mais **c'est aussi une confiance du cœur** (Rm 4.16-21; Rm 5.1; Rm 10.10; Hé 4.16) **que l'Esprit Saint produit en moi** (Ac 16.14; 2 Co 4.13; Ga. 5.22; Ph. 1.29; 1 Th 1.5) **par l'Évangile** (Rm 1.16; Rm 10.17; 1 Co 1.21) et qui m'assure que ce n'est pas seulement aux autres, mais aussi à moi que Dieu accorde la rémission des péchés (Mt 9.2; Ac 10.43), la justice (Ha 2.4; Rm 1.17; Rm 5.1; Hé 10.38) et le bonheur éternels (Hé 10.10), et cela par pure grâce et par le seul mérite de Jésus-Christ (Rm 3.20-26; Ga 2.16; Ép 2.8-9). »

Q&R 23 : « Que dit ce Symbole? – Je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, **qui a été conçu du Saint-Esprit** et qui est né de la vierge Marie, il a souffert sous Ponce-Pilate, il a été crucifié, il est mort, il a été enseveli, il est descendu aux enfers; le troisième jour il est ressuscité des morts, il est monté au ciel, il siège à la droite de Dieu le Père tout-puissant; il viendra de là pour juger les vivants et les morts. **Je crois en l'Esprit Saint.** Je crois la sainte Église universelle, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle. »

Q&R 24 : « Comment divisons-nous ce Symbole? – En trois parties — la première : Dieu le Père et notre création; la seconde : Dieu le Fils et notre rédemption; la troisième : **Dieu le Saint-Esprit et notre sanctification** (1 Pi 1.2). »

Q&R 25 : « Puisqu'il n'est qu'un seul Être divin (Dt 6.4; És 44.6; És 45.5; 1 Co 8.4,6), pourquoi en nommes-tu trois : **le Père, le Fils et le Saint-Esprit**? – Parce que Dieu s'est révélé de telle manière dans sa Parole que **ces trois personnes distinctes sont le seul Dieu vrai et éternel** (Gn 1.2-3; Ps 110.1; És 61.1; És 63.8-10; Mt 3.16-17; Mt 28.19; Lc 4.18; Jn 14.26; Jn 15.26; 2 Co 13.13; Ga 4.6; Tt 3.5-6). »

Q&R 31 : « Pourquoi est-il appelé Christ, c'est-à-dire Oint? – Parce qu'il a été ordonné de Dieu le Père, et **oint du Saint-Esprit** (Ps 45.8; És 61.1; Lc 3.21-22; Lc 4.18; Hé 1.9) pour être notre Souverain Prophète et docteur (Dt 18.15; Ac 3.22) : c'est lui qui nous a pleinement révélé le conseil secret et la volonté de Dieu pour notre rédemption (Jn 1.18; Jn 15.15); pour être notre unique Souverain Sacrificateur (Ps 110.4; Hé 7.17,21) : c'est lui qui, par le seul sacrifice de son corps, nous a rachetés (Hé 9.12; Hé 10.11-14; 1 Pi 2.24), et qui intercède continuellement pour nous auprès du Père (Rm 8.34; Hé 9.24; 1 Jn 2.1); et pour être notre Roi éternel (Ps 2.6; Za 9.9; Mt 21.5; Lc 1.33; Ap 19.16) : **c'est lui qui règne sur nous par sa Parole et par son Esprit** (Mt 28.18-20) et qui nous garde et maintient dans la rédemption qu'il nous acquise (Jn 10.28; Ap 12.10-11). »

Q&R 35 : « Que veut dire : **conçu du Saint-Esprit** et né de la vierge Marie? – Que le Fils éternel de Dieu, qui est vrai Dieu de toute éternité et demeure tel (Jn 1.1; Jn 10.30-36; Jn 17.5; Rm 1.3-4; Rm 9.5; Col 1.15-17; 1 Jn 5.20), **a pris, par l'oeuvre du Saint-Esprit** (Lc 1.35), **une vraie nature humaine** de la chair et du sang de la vierge Marie (Mt 1.18-23; Jn 1.14; Ga 4.4-5; Hé 2.14), afin d'être la vraie descendance de David (2 S 7.12-16; Ps 132.11; Mt 1.1; Lc 1.32; Rm 1.3), semblable à ses frères en toutes choses (Ph 2.7; Hé 2.17), le péché excepté (Hé 4.15; Hé 7.26-27). »

Q&R 47 : « Le Christ n'est-il donc pas avec nous jusqu'à la fin du monde comme il nous l'a promis (Mt 28.20)? – Le Christ est vrai homme et vrai Dieu. En sa nature humaine, il n'est plus maintenant sur la terre (Mt 26.11; Jn 16.28; Jn 17.11; Ac 3.19-21; Ép 4.8; Hé 8.4); mais **par sa divinité, sa majesté, sa grâce et son Esprit, il ne s'éloigne jamais de nous** (Mt 18.20; Mt 28.18-20; Jn 14.16-19; Jn 16.13). »

Q&R 49 : « À quoi nous sert l'ascension du Christ? – D'abord, nous avons au ciel, en Christ, notre avocat devant la face de son Père (Rm 8.34; Hé 9.24; 1 Jn 2.1); ensuite, ayant ainsi notre chair au ciel, nous avons un gage assuré que lui, la Tête, nous élèvera à lui, nous aussi, ses membres (Jn 14.2-3; Jn 17.24; Jn 20.17; Ép 2.4-6); et enfin, nous ici-bas **nous recevons, en retour, son Esprit, comme un gage** (Jn 14.16; Jn 16.7; Ac 2.33; 2 Co 1.21-22; 2 Co 5.5) par la force duquel nous cherchons, non pas les

choses qui sont de la terre, mais celles qui sont en haut, là où le Christ siège à la droite de Dieu (Ph 3.20; Col 3.1-4). »

Q&R 51 : « À quoi nous sert cette seigneurie de notre chef, le Christ? – Premièrement, **par son Saint-Esprit, il répand en nous, ses membres, les dons célestes** (Ac 2.33; Ép 4.7-12); ensuite, par sa puissance, il nous protège et nous défend contre tout ennemi (Ps 2.9; Ps 110.1-2; Jn 10.27-29; 1 Co 15.25-26; Ap 19.11-16). »

Q&R 53 : « Que crois-tu du **Saint-Esprit**? – Premièrement, qu'**il est Dieu éternel avec le Père et le Fils** (Gn 1.1-2; És 48.16; Mt 28.19; Ac 5.3-4; 1 Co 3.16); deuxièmement, qu'**il m'a été donné** à moi aussi (1 Co 6.19; 2 Co 1.21-22; Ga 4.6; Ép 1.13; 1 Jn 4.13), qu'**il me rend participant**, par une vraie foi, du Christ et de tous ses bienfaits (Ga 3.14; 1 Pi 1.1-2), qu'**il me soutient** (Jn 15.26; Ac 9.31; Rm 15.13); **il demeurera éternellement avec moi** (Jn 14.16-17; 1 Pi 4.14). »

Q&R 54 : « Que crois-tu de la Sainte Église universelle? – Parmi tout le genre humain (Gn 26.4; Ap 5.9), depuis le commencement du monde jusqu'à la fin (És 59.21; 1 Co 11.26), le Fils de Dieu assemble autour de lui (Jn 10.11; Ac 20.28; Ép 4.11-13; Col 1.18) une communauté élue pour la vie éternelle (Rm 8.29-30; Ép 1.3-14). **Il la protège et il la maintient** (Ps 129.1-5; Mt 16.18; Jn 10.28-30) **par son Esprit et sa Parole** (Rm 1.16; Rm 10.14-17; Ép 5.26) dans l'unité de la vraie foi (Ac 2.42-47; Ép 4.1-6); j'en suis un membre vivant (1 Jn 3.14,19-21) et le resterai éternellement (Ps 23.6; Jn 10.27-28; 1 Co 1.4-9; 1 Pi 1.3-5). »

Q&R 65 : « Puisque c'est seulement **la foi** qui nous rend participants de Christ et de tous ses bienfaits, d'où vient-elle? – **Le Saint-Esprit la produit dans mon cœur** (Jn 3.5; 1 Co 2.10-14; Ép 2.8-9; Ph 1.29) par la prédication du Saint Évangile (Rm 10.17; 1 Pi 1.22-25) et la confirme par l'usage des saints sacrements (Mt 28.19-20; Rm 4.11; 1 Co 10.16). »

Q&R 67 : « La Parole et le sacrement ont-ils donc tous deux pour but de conduire notre foi au sacrifice de Jésus-Christ sur la croix comme à l'unique fondement de notre salut? – Oui, assurément; car **le Saint-Esprit nous apprend dans l'Évangile et nous confirme par les saints sacrements** que tout notre salut repose sur le sacrifice unique du Christ, offert pour nous sur la croix (Rm 6.3; 1 Co 11.26; Ga 3.26-27). »

Q&R 69 : « Comment le saint Baptême te rappelle-t-il et t'assure-t-il que le sacrifice unique du Christ sur la croix est pour ton bien? – Le Christ a institué ce lavage extérieur (Mt 28.19-20) en promettant en même temps que, **par son sang et par son Esprit** (Mt 3.11; Jn 1.33; Jn 3.3), **je suis lavé de l'impureté de mon âme**, c'est-à-dire de tous mes péchés (Rm 6.3-4), aussi certainement que je suis lavé extérieurement, par l'eau, de la saleté de mon corps (Mt 3.11; Mc 1.4; Mc 16.16; Lc 3.3; Ac 2.38; 1 Pi 3.21). »

Q&R 70 : « Que signifie **être lavé par le sang et par l'Esprit du Christ**? – Cela signifie : recevoir de la grâce de Dieu la rémission des péchés (Éz 36.25-27; Za 13.1-2) à cause du sang du Christ versé pour nous lors de son sacrifice sur la croix (Ép 1.7; Hé 9.14; Hé 12.24; 1 Pi 1.2; Ap 1.5; Ap 7.14); ensuite, **être renouvelé et sanctifié par le Saint-Esprit** pour être un membre du Christ (Jn 1.33; Jn 3.3-8; 1 Co 6.11; 1 Co 12.13) et, mourant de plus en plus au péché, mener une vie sainte et irréprochable (Rm 6.4; Col 2.11-12). »



Q&R 71 : « Où Jésus-Christ a-t-il promis que nous sommes **lavés par son sang et par son Esprit** aussi certainement que nous sommes lavés par l'eau du baptême? – Dans l'institution du baptême dont voici les paroles : “Allez et enseignez toutes les nations; **les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit**” (Mt 28.19). “Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croira pas sera condamné” (Mc 16.16). Cette promesse est aussi répétée dans les passages de l'Écriture qui appellent le baptême le bain de la nouvelle naissance (Tt 3.5) et la purification des péchés (Ac 22.16). »

Q&R 72 : « Par elle-même l'eau du baptême procure-t-elle la purification des péchés? – Non, car seuls, **le sang de Jésus-Christ et le Saint-Esprit nous purifient de tous les péchés** (Mt 3.11; Ép 5.25-27; 1 Co 6.11; 1 Pi 3.21; 1 Jn 1.7). »

Q&R 73 : « Pourquoi donc **le Saint-Esprit appelle-t-il** le Baptême le bain de la nouvelle naissance et la purification des péchés? – Ce n'est pas sans grandes raisons que Dieu nous parle ainsi : Il veut d'abord nous apprendre que de même que la saleté du corps est enlevée par l'eau, de même **nos péchés sont enlevés par le sang et par l'Esprit du Christ** (1 Co 6.11; Ap 1.5; Ap 7.14); mais, de plus, par ce gage et ce signe divins, il veut nous assurer que nous sommes aussi sûrement lavés spirituellement de nos péchés que nous le sommes corporellement par l'eau (Mc 16.16; Ac 2.38; Rm 6.3-4; Ga 3.27). »

Q&R 74 : « Faut-il aussi baptiser les petits enfants? – Oui, car puisqu'ils appartiennent aussi bien que les adultes à l'Alliance de Dieu et à son Église (Gn 17.7; Mt 19.14), et puisque **la rémission des péchés par le sang du Christ et par le Saint-Esprit**, qui produit la foi, ne leur sont **pas moins promis qu'aux adultes** (Ps 22.11; És 44.1-3; Ac 2.38-39; Ac 16.31), ils doivent aussi être incorporés à l'Église par le Baptême, qui est le signe de l'Alliance (Ac 10.47). Ils sont ainsi distingués des enfants des infidèles (1 Co 7.14), comme cela se faisait dans l'Ancien Testament par la circoncision (Gn 17.9-14), à la place de laquelle le Baptême a été institué dans le Nouveau Testament (Col 2.11-13). »

Q&R 76 : « Que signifie manger le corps crucifié du Christ et boire son sang répandu? – Cela signifie, non seulement, accepter d'un cœur croyant toute la passion et mort du Christ et, par là, recevoir la rémission des péchés et la vie éternelle (Jn 6.35,40,47,50-55); mais aussi, **être de plus en plus unis au corps sacré de Jésus, par le Saint-Esprit qui habite en lui et en nous** (Jn 6.55-58,63; 1 Co 12.13), de sorte que, bien que Jésus soit au ciel (Ac 1.9-11; Ac 3.21; 1 Co 11.26; Col 3.1) et nous sur la terre, nous soyons pourtant chair de sa chair et os de ses os (1 Co 6.15-19; Ép 5.29-32; 1 Jn 4.13), et **nous soyons gouvernés et vivions éternellement par un même Esprit** (Jn 15.1-6; Ép 3.14-19; Ép 4.14-16; 1 Jn 3.24), comme les membres de notre corps sont gouvernés par une même âme. »

Q&R 79 : « Pourquoi donc le Christ appelle-t-il le pain son corps, et la coupe son sang ou la nouvelle alliance en son sang; et saint Paul : la communion au corps et au sang de Jésus-Christ? – Le Christ ne parle pas ainsi sans bonnes raisons : car non seulement il veut nous enseigner que, comme le pain et le vin entretiennent la vie temporelle, de même son corps crucifié et son sang répandu sont la vraie nourriture et la vraie boisson de nos âmes pour la vie éternelle (Jn 6.51,55), bien plus, il veut nous assurer par ces signes et ces gages visibles que **nous sommes faits participants de son vrai corps et de son vrai sang par l'oeuvre du Saint-Esprit** (1 Co 10.16-17), aussi véritablement que nous recevons par la bouche ces signes sacrés en mémoire de lui (1 Co 11.26); et qu'ainsi toute sa passion et son obéissance

nous appartenent aussi sûrement que si nous avions nous-mêmes souffert et payé pour nos péchés (Rm 6.5-11). »

Q&R 80 : « Quelle différence y a-t-il entre la Cène du Seigneur et la messe romaine? – La Cène nous atteste que nous avons l'entière rémission de tous nos péchés par le sacrifice unique de Jésus-Christ, accompli une fois pour toutes sur la croix (Mt 26.28; Jn 19.30; Hé 7.27; Hé 9.11-14,25-26; Hé 10.9-18), et que **par le Saint-Esprit nous sommes incorporés au Christ** (1 Co 6.17; 1 Co 10.16-17) **qui est maintenant corporellement au ciel à la droite du Père** (Jn 20.17; Ac 7.55-56; Hé 1.3; Hé 8.1) et veut y être adoré (Lc 24.52; Jn 4.21-24; Ph 3.20-21; Col 3.1; 1 Th 1.10); tandis que la messe enseigne que les vivants et les morts n'ont pas la rémission des péchés par la passion du Christ, à moins que le Christ ne soit encore sacrifié chaque jour pour eux par les prêtres à la messe; et que le Christ est corporellement sous les apparences du pain et du vin et doit, par conséquent, y être adoré. Ainsi la messe n'est au fond rien d'autre qu'une négation du caractère unique du sacrifice et de la passion de Jésus-Christ et une maudite idolâtrie. »

Q&R 86 : « Puisque nous sommes délivrés de notre misère par la grâce du Christ, sans aucun mérite de notre part, pourquoi devons-nous faire des œuvres bonnes? – Parce que le Christ, après nous avoir rachetés par son sang (1 Co 6.20; Ép 1.7; Tt 2.14; 1 Pi 1.18-19), **nous renouvelle aussi par son Saint-Esprit à son image** (1 Co 6.11; Ép 3.16; Ép 4.20-24; Col 3.9-10; Tt 3.5), afin que nous montrions à Dieu, par toute notre vie, notre reconnaissance pour ses bienfaits (Rm 6.13; Rm 12.1-2; 1 Pi 2.5-10) et qu'ainsi nous le glorifions (Mt 5.16; 1 Co 6.19-20); ensuite, afin que nous puissions aussi être nous-mêmes assurés de notre foi par les fruits qu'elle porte (Mt 7.17-18; Ga 5.6,22-25; 1 Pi 1.3-9; 2 Pi 1.10), et que par la sainteté de notre vie, nos prochains soient gagnés à Jésus-Christ (Mt 5.14-16; Rm 14.17-19; 1 Pi 2.12; 1 Pi 3.1-2). »

Q&R 103 : « Que Dieu veut-il dans le quatrième commandement? – Dieu veut d'abord, que le ministère de la Parole et l'enseignement chrétien soient maintenus (Dt 6.4-9,20-25; 1 Co 9.11-14; 1 Tm 5.17; 2 Tm 2.2; 2 Tm 3.14-17; Tt 1.5), et que moi, surtout le jour du repos, je vienne assidûment aux saintes assemblées (Dt 12.5-12; Ps 40.10-11; Ps 68.27; Ac 2.42-47; Hé 10.23-25) pour y entendre la Parole de Dieu (Rm 10.14-17; 1 Co 14.26-33; 1 Tm 4.13-16) et prendre part aux saints sacrements (Ac 20.7; 1 Co 11.23-24,33), pour invoquer publiquement le Seigneur (Col 3.16; 1 Tm 2.1-3,8) et pratiquer la charité chrétienne (Ps 50.14; 1 Co 16.2; 2 Co 8-9), ensuite, **que tous les jours de ma vie, cessant mes œuvres mauvaises, je le laisse œuvrer en moi par son Esprit, goûtant ainsi dès cette vie le repos éternel** (És 66.23; Hé 4.9-11). »

Q&R 109 : « Dieu n'interdit-il dans ce commandement que l'adultère et autres abominations? – Comme **notre corps et notre âme sont le temple du Saint-Esprit** (1 Co 3.13; 1 Co 6.18-20), Dieu veut que nous les conservions tous les deux purs et saints (Ph 1.10; Ph 2.15; Ph 4.8; 2 Tm 2.21-22; 1 Pi 1.15-16). Pour cela, il nous défend toute impureté dans nos actions, nos gestes, nos paroles, nos pensées, nos désirs (Mt 5.27-32; 1 Co 6.18-20; Ép 5.3-5), et tout ce qui peut nous y entraîner (1 Co 15.33; Ép 5.18-19). »

Q&R 115 : « Pourquoi Dieu veut-il alors qu'on enseigne très exactement les dix commandements, si personne ne peut les observer en cette vie? – D'abord, afin que, tout au long de la vie, nous reconnaissions toujours mieux combien notre nature est pécheresse (Ps 32.5; Rm 7.24-25) et que nous recherchions d'autant plus le pardon des péchés et la justice qui est en Christ (Rm 3.19-26; 1 Jn 1.9); ensuite, **afin que nous nous appliquions sans relâche à demander à Dieu la grâce du Saint-Esprit, pour être renouvelés toujours plus à son image** (Ps 51.12; Lc 11.13; Ép 3.16; Ép 4.23-24; Col 3.10), jusqu'à ce qu'après cette vie nous atteignions la perfection qui est le but (1 Co 9.24-27; Ph 3.12-14; 1 Jn 3.1-3). »

Q&R 116 : « Pourquoi devons-nous prier? – Parce que la prière est la principale partie de la reconnaissance que Dieu réclame de nous (Ps 50.14-15; Ps 103.1-3; Ps 116.12-19; Ép 6.18; 1 Th 5.16-18); et parce que **Dieu ne veut donner sa grâce et son Saint-Esprit qu'à ceux qui les lui demandent** par des prières ardentes et continuelles et qui l'en remercient (Mt 7.7-8; Mt 13.12; Lc 11.9-13; Ph 4.6-7). »

Q&R 123 : « Quelle est la deuxième demande? – Que ton règne vienne, c'est-à-dire : **règne sur nous par ta Parole et ton Esprit de telle sorte que nous nous soumettions de plus en plus à toi** (Ps 119.5,105; Ps 143.10; Mt 6.33). Maintiens et fais croître ton Église (Ps 51.20; Ps 122.6; Mt 16.18; Ac 2.42-47). Renverse les œuvres du Diable, toute puissance qui s'élève contre toi et tous les méchants complots formés contre ta sainte Parole (Rm 16.20; 1 Jn 3.8), jusqu'à ce que vienne l'accomplissement de ton Royaume lorsque tu seras tout en tous (Rm 8.22-23; 1 Co 15.24,28; Ap 11.15; Ap 22.17-20). »

Q&R 127 : « Quelle est la sixième demande? – Ne nous soumet pas à la tentation, mais délivre-nous du mal, c'est-à-dire : puisque de nous-mêmes nous sommes si faibles que nous ne saurions subsister un instant (Ps 103.14-16; Jn 15.1-5), et que, de plus, nos ennemis mortels — le Diable (2 Co 11.14; Ép 6.10-13; 1 Pi 5.8-9), le monde (Jn 15.18-21) et notre propre chair (Rm 7.18-23; Ga 5.17) — nous assaillent sans cesse, **veille nous soutenir et nous fortifier par la puissance de ton Saint-Esprit** (Ps 27.14; Rm 15.13; Ép 6.10-11; 2 Tm 2.1). Ainsi seulement nous pourrons leur résister avec courage (Mt 10.19-20; Mc 13.33; Rm 5.3-5) et ne pas succomber dans ce combat spirituel (Mt 26.41; 1 Co 10.13), jusqu'à ce qu'enfin nous remportions une pleine victoire (1 Th 3.13; 1 Th 5.23-24). »

## 6. Seconde Confession helvétique (1566)

Article 1.3 : Parlant des saintes Écritures, en particulier celles mises par écrit par les apôtres : « Et le Seigneur lui-même dit dans l'Évangile : Ce n'est pas vous qui parlerez, mais **l'Esprit de votre Père qui parlera en vous** (Mt 10.20). Ainsi, celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous rejette me rejette (Lc 10.16). »

Article 1.5 : « **Nous ne croyons pas que la proclamation extérieure soit inutile, bien que la connaissance de la vraie religion dépende de l'illumination intérieure de l'Esprit**, et qu'il soit affirmé que personne n'enseignera plus son prochain, car tous me connaîtront (Jr 31.34; Hé 8.11), ou encore : Ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait croître (1 Co 3.7). **Quoique nul ne puisse venir au Christ, si le Père ne l'attire (Jn 6.44) en l'éclairant intérieurement par le Saint-Esprit, néanmoins nous savons que Dieu veut que sa Parole soit**

**proclamée de vive voix. Certes Dieu aurait pu, dans les Actes, instruire le centenier Corneille par le Saint-Esprit ou par des anges, sans le ministère de Pierre;** mais l'ange lui-même le renvoie à l'apôtre : Il te dira tout ce que tu dois faire (Ac 10.6). »

Article 1.6 : « En effet, **celui qui éclaire intérieurement les hommes par le don du Saint-Esprit a aussi commandé** à ses disciples d'aller dans le monde entier et de prêcher l'Évangile à toute la création (Mc 16.15; Mt 28.19-20). C'est ainsi qu'à Philippes, Paul a annoncé la Parole de Dieu à une marchande de pourpre appelée Lydie; mais c'est Dieu qui lui ouvrit le cœur (Ac 16.14). »

Article 1.8 : « Nous condamnons donc sincèrement toutes les hérésies d'Artémon, des manichéens, des Valentiniens, de Cerdon et des marcionites, ses disciples, **qui ont nié que l'Écriture procède de l'Esprit Saint;** ou encore qui ont rejeté certains passages, les ont changés ou corrompus. »

Article 3.3 : « Cependant, nous croyons et nous enseignons que ce même Dieu qui est infini, unique et indivisible, se distingue en lui-même par une pluralité de personnes que l'on ne peut ni séparer ni confondre : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. De la sorte, comme le Père a engendré le Fils de toute éternité, le Fils, d'une manière ineffable, est engendré du Père. Le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre de toute éternité et doit être adoré avec eux. Il n'y a donc pas trois dieux, mais trois personnes d'une même substance, égales et coéternelles, distinctes quant à leur personnalité et à leur ordre, l'une précédant les deux autres. Il n'y a, toutefois, aucune inégalité entre elles car, en ce qui concerne leur substance, elles sont tellement une qu'elles ne sont qu'un seul et même Dieu; et la substance divine est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit. »

Article 3.4 : « L'Écriture nous enseigne **une distinction claire entre les personnes** : en effet, l'ange dit à la bienheureuse Vierge : **Le Saint-Esprit viendra sur toi**, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu (Lc 1.35). De même, lors du baptême de Jésus, une voix se fit entendre du ciel, disant : Celui-ci est mon Fils bien-aimé (Mt 3.16-17; Jn 1.32), et **le Saint-Esprit apparut sous forme d'une colombe**. Le Seigneur lui-même a également donné le commandement de **baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit** (Mt 28.19). Il dit encore ailleurs dans l'Évangile : **Le Père vous enverra le Saint-Esprit en mon nom** (Jn 14.26) et, de même, quand sera venu **le Consolateur que je vous enverrai de la part du Père, l'Esprit de vérité qui provient du Père, il rendra témoignage de moi** (Jn 15.26). Bref, nous recevons le Symbole dit "des apôtres" car il nous communique la foi véritable. »

Article 3.5 : « Nous condamnons donc les Juifs et les disciples de Mahomet, ainsi que tous ceux qui blasphèment la sainte et adorable Trinité. **Nous condamnons, de même, toute hérésie et tout hérétique qui enseigne que le Fils ou le Saint-Esprit ne serait Dieu que de nom;** qu'il y aurait dans la Trinité quelque chose de créé et d'inégal, de supérieur ou d'inférieur, de corporel (ou quelque chose qui soit façonné corporellement); qu'il existerait une diversité en ce qui concerne le comportement ou la volonté; **qu'il y aurait une confusion de personnes ou que Dieu serait en réalité seul, le Fils et le Saint-Esprit étant de simples affections ou attributs de Dieu le Père**. C'est ainsi qu'ont pensé les monarchianistes, les noëtiens, Praxéas, les patripassiens, Sabellius, Paul de Samosate, Aëtius, Macédonius, les anthropomorphites, Arius et d'autres semblables. »

Article 4.2 : « Nous rejetons ainsi, non seulement les idoles des païens, mais encore les images des chrétiens. Bien que le Christ ait assumé notre nature humaine, toutefois il ne l'a pas prise pour qu'elle serve d'original aux peintres et aux sculpteurs : Je ne suis pas venu pour abolir la Loi et les prophètes, mais pour les accomplir (Mt 5.17). Or, dans cette Loi et ces prophètes, les images sont interdites (Dt 4.23; És 40.18-26; Rm 1.23). D'ailleurs, il a témoigné que **la présence même de son corps ne serait d'aucun avantage pour l'Église, mais que lui-même serait toujours avec elle par l'Esprit** (Jn 16.7). »

Article 4.3 : « Comment donc s'imaginer qu'une ombre ou une représentation de ce corps [du Christ] puisse être de quelque utilité aux fidèles? **Puisque le Seigneur habite en nous par son Esprit, nous sommes le temple de Dieu**; or, quel accord y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles? (1 Co 3.16; 2 Co 6.16)... »

Article 7.1 : « Ce Dieu bon et tout-puissant a créé tout ce qui existe, tant les choses visibles que les choses invisibles, par sa Parole éternelle; et **il les conserve par son Esprit éternel**. C'est ainsi que témoigne David : **Les cieux ont été faits par la Parole de l'Éternel, et toute leur armée par l'Esprit de sa bouche** (Ps 33.6)... »

Article 8.5 : « Nous reconnaissons, par conséquent, que le péché originel s'étend à tous les hommes. Nous confessons, de même, que toutes les transgressions qui en découlent sont appelées péchés — et le sont à la vérité —, par quelque nom qu'on les désigne, soit péchés mortels ou véniels, soit encore celui qui est appelé **péché contre le Saint-Esprit, pour lequel il n'y a pas de pardon** (Mc 3.29; 1 Jn 5.16). »

Article 9.4 : « En ce qui concerne le bien et les qualités spirituelles, l'intelligence de l'homme n'est plus apte à juger droitement des choses célestes. En effet, les écrits des Évangiles et des apôtres mettent la régénération comme condition pour quiconque d'entre nous veut être sauvé. Ainsi, notre première naissance, que nous tenons d'Adam, ne nous profite en rien pour le salut. Selon Paul, **l'homme naturel ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu** (1 Co 2.14). De même : Nous ne sommes pas capables par nous-mêmes d'avoir une seule bonne pensée (2 Co 3.5; Rm 7.18). »

Article 9.7 : « Enfin, il nous faut voir si, et jusqu'à quel point, la volonté des régénérés est affranchie. **Dans la régénération, le Saint-Esprit éclaire l'intelligence afin qu'elle saisisse les mystères et la volonté de Dieu. Et la volonté n'est pas seulement transformée par l'Esprit; elle se voit dotée des facultés qui lui permettent, de son propre gré, de vouloir et d'accomplir le bien** (Rm 8.4). »

Article 9.9 : « Il demeure dans les régénérés une certaine faiblesse. En effet, vu que le péché habite en nous et que **la chair s'élève encore, dans les régénérés que nous sommes, contre l'Esprit** — et ce jusqu'à la fin de notre vie —, nous n'effectuons pas entièrement tout ce que nous nous proposons de faire. Cela nous est confirmé par l'apôtre, en Romains 7 et Galates 5. »

Article 9.10 : « Par conséquent, notre libre arbitre demeure faible, à cause des restes du vieil homme demeurant en nous jusqu'à la fin de notre vie, et de la corruption mortelle qui s'attache encore à nous. Cependant, puisque **les forces de la chair et les restes du vieil homme n'ont plus assez d'efficace pour éteindre l'opération de l'Esprit**, les croyants sont considérés comme libres, mais de façon à ce qu'ils reconnaissent leur faiblesse, et ne se vantent pas de leur volonté affranchie... »

Article 11.4 : « Nous croyons, de même, et nous enseignons que le Fils éternel de l'éternel Dieu fut fait le Fils de l'homme, de la postérité d'Abraham et de David. Il n'a pas été engendré par un homme, ainsi que le prétendait Ebion, mais **il a été conçu en toute pureté par le Saint-Esprit**. Et il est né de Marie, qui est demeurée vierge, ainsi que l'histoire de l'Évangile nous l'explique en détail (Mt 1.18)... »

Article 13.4 : « **L'apôtre appelle encore cette même prédication de l'Évangile "Esprit" et "ministère de l'Esprit"** (2 Co 3.8), car elle est rendue efficace et vivante à nos oreilles par la foi, et dans les cœurs des croyants par **l'illumination du Saint-Esprit**. En effet, **la lettre à laquelle s'oppose l'Esprit** signifie bien toutes les choses qui sont extérieures; mais elle se réfère plus particulièrement à la doctrine de **la Loi qui, sans l'Esprit et la foi, produit la colère et fait naître le péché** chez celui qui n'a pas une foi vivante et vraie. Voilà pourquoi l'apôtre l'appelle encore ministère de mort. C'est également à cela que se réfère l'affirmation de l'apôtre : Car la lettre tue, mais **l'Esprit fait vivre** (2 Co 3.6). »

Article 14.2 : « Nous comprenons par **repentance** cette reconnaissance des fautes et ce changement d'esprit chez l'homme pécheur, **provoqués par la Parole de l'Évangile et l'Esprit Saint**, et reçus par une vraie foi... »

Article 14.11 : « ... Nous enseignons toujours que pour tous les pécheurs il y a accès auprès de Dieu, et que celui-ci pardonne à tous les croyants tous leurs péchés, excepté un seul, **le péché contre le Saint-Esprit** (Mc 3.28-29). »

Article 16.2 : « **Cette foi est un pur don de Dieu**, que Dieu seul accorde par grâce à ses élus selon la mesure qu'il veut — quand, à qui et autant qu'il lui plaît de le faire. **Il la donne par le Saint-Esprit, à travers la prédication de l'Évangile et la prière fidèle**. Cette foi a aussi ses progrès qui sont eux-mêmes un don de Dieu; autrement, les apôtres n'auraient pu dire : Seigneur, augmente-nous la foi (Lc 17.5). »

Article 16.5 : « Nous enseignons donc que **les vraies œuvres bonnes naissent d'une foi vivante, par le Saint-Esprit**, et que les fidèles les accomplissent suivant la volonté, ou la règle de la Parole de Dieu. Car l'apôtre Pierre dit : Faites tous vos efforts pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la connaissance, à la connaissance la maîtrise de soi, etc. (2 Pi 1.5-6)... »

Article 16.9 : « Or, les œuvres que Dieu agrée et approuve sont celles que nous faisons par la foi; c'est parce que ceux qui les accomplissent sont agréables à Dieu à cause de leur foi en Christ, et que **leurs œuvres sont faites sous l'impulsion de l'Esprit Saint**, par la grâce de Dieu. En effet, Pierre dit : En toute nation celui qui craint Dieu et pratique la justice lui est agréable (Ac 10.35). Et Paul : Nous ne cessons de prier Dieu pour vous et de demander que vous marchiez d'une manière digne du Seigneur, pour lui plaire à tous points de vue, portant des fruits en toutes sortes d'œuvres bonnes (Col 1.9-10). »

Article 17.1 : « Dieu a voulu dès le commencement que les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il y a toujours eu, qu'il y a maintenant et qu'il y aura jusqu'à la fin du monde une Église, à savoir une assemblée des fidèles, appelés ou rassemblés d'entre les hommes. **Cette Église est la communion des saints, c'est-à-dire de tous ceux qui, par la Parole et le Saint-Esprit, connaissent réellement et adorent droitement le vrai Dieu en**

**Christ leur Sauveur**, et qui participent par la foi à tous les bienfaits offerts gratuitement par le Christ. »

Article 17.2 : « Or, puisque, de tout temps, il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus le Messie, ainsi qu'un seul Berger de tout le troupeau, une seule tête du corps et, enfin, **un seul Esprit**, un seul salut, une seule foi et un seul testament ou une seule alliance, il en découle par conséquent qu'il y a nécessairement **une seule Église**, que nous appelons catholique, vu qu'elle est universelle. Elle est répandue dans toutes les régions du monde, elle s'étend sur tous les temps et n'est limitée à aucun lieu ou époque particuliers... »

Article 17.6 : « ... Or l'Église, de même, ne peut avoir d'autre tête que le Christ. En effet, puisque l'Église est un corps spirituel, il faut qu'elle ait une tête spirituelle qui lui convienne. **Et elle ne peut être régie par un autre Esprit que celui du Christ**. Aussi Paul dit-il : Il est la tête du corps de l'Église... »

Article 17.12 : « Or ceux qui sont tels, dans l'Église, **ont une même foi, un même Esprit et, partant, adorent un seul et même Dieu**. Ils le servent lui seul, en esprit et en vérité; ils l'aiment lui seul de tout leur cœur et de toute leur force, l'invoquant lui seul, par le Christ, leur unique médiateur et intercesseur, et ne cherchant par la foi leur justification et leur vie en nul autre que le Christ... »

Article 17.16 : « D'autre part, tous ceux qui sont comptés au nombre de l'Église ne sont pas des saints ou des membres vivants et véritables de celle-ci. Car beaucoup sont des **hypocrites** : ils entendent extérieurement la Parole de Dieu et reçoivent publiquement les sacrements; ils semblent invoquer Dieu seul par le Christ, confesser le Christ comme unique source de justification, adorer Dieu, accomplir les devoirs de la charité et supporter, pendant un temps, les épreuves avec patience. Mais **ils sont dépourvus de la vraie illumination intérieure de l'Esprit, de la foi et d'une sincérité** qui procèdent du cœur, ainsi que d'une persévérance qui tienne ferme jusqu'à la fin. De la sorte, ils finissent d'ordinaire par être mis au grand jour... »

Article 18.1 : « Dieu a toujours employé des ministres pour rassembler ou établir son Église, pour la gouverner et la conserver. Il fait de même aujourd'hui encore, et il agira ainsi aussi longtemps que l'Église sera sur la terre. L'origine, l'institution et les fonctions des ministres sont donc anciennes; elles remontent à Dieu lui-même et non à une institution nouvelle ou humaine. Dieu est certes capable, dans sa puissance, de rassembler une Église sans aucun moyen, mais il préfère agir à travers et par le ministère des hommes. Aussi les ministres ne doivent-ils pas être considérés pour eux-mêmes, mais comme des instruments par lesquels Dieu réalise le salut des hommes. Par conséquent, nous avertissons de **ne pas attribuer notre conversion et notre instruction à la seule puissance secrète du Saint-Esprit, en évacuant le ministère de l'Église...** »

Article 18.2 : « Cependant, il faut également prendre garde de ne pas attribuer aux ministres et au ministère une importance excessive, nous rappelant les paroles du Seigneur rapportées dans l'Évangile : Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire (Jn 6.44); et les paroles de l'apôtre : Qu'est-ce donc qu'Apollon, et qu'est-ce que Paul? Des serviteurs par le moyen desquels vous avez cru, selon que le Seigneur l'a donné à chacun. J'ai planté, Apollon a arrosé, mais Dieu a fait croître. Ainsi ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait

croître (1 Co 3.5-7). Nous devons donc croire que **Dieu nous enseigne sa Parole extérieurement par ses ministres, et qu'il meut intérieurement le cœur des élus par le Saint-Esprit en vue de la foi**. De la sorte, toute la gloire de ce bienfait doit être rapportée à Dieu seul. »

Article 19.1 : « Dès le commencement, Dieu a ajouté à la prédication de la Parole dans son Église des **sacrements**, ou signes sacramentels. À cela, l'Écriture sainte tout entière rend explicitement témoignage. Ces sacrements sont des symboles propres à communiquer un mystère, des rites — ou actions — sacrés, institués par Dieu lui-même. Ils consistent en la Parole de Dieu, en des signes, et en les choses qui sont ainsi signifiées. Par eux, Dieu renouvelle et rappelle à l'Église le souvenir des immenses bienfaits qu'il a manifestés à son peuple. De même, par ce moyen, il met le sceau à ses promesses, il nous représente extérieurement et, pour ainsi dire, met devant nos yeux ce qu'il produit intérieurement. **Il affermit et augmente ainsi notre foi par le Saint-Esprit qui œuvre dans nos cœurs**. Et enfin, par ces signes, il nous sépare de tous les autres peuples et des autres religions, nous consacre et nous engage pour lui seul et nous fait comprendre ses exigences à notre égard. »

Article 19.4 : « Cette réalité essentielle que Dieu offre dans les sacrements, et à laquelle s'attendent tous les fidèles de tous les temps (certains l'ont appelée la "substance" ou la "matière" des sacrements), c'est le Christ Sauveur, cet unique sacrifice, l'Agneau de Dieu immolé dès la fondation du monde (Ap 13.8), et le rocher auquel tous nos pères ont bu (1 Co 10.4). C'est en lui que **les élus sont tous circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, mais par le Saint-Esprit** (Col 2.11), et qu'ils sont lavés de tous leurs péchés (1 Co 6.11); et, enfin, c'est du vrai corps et du vrai sang du Christ qu'ils sont nourris, en vue de la vie éternelle (Jn 6.53-54). »

Article 19.6 : « Nous pouvons, à cet endroit, souligner une différence encore plus grande : nos **sacrements** sont plus fermes et durables car, jusqu'à la fin des temps, ils ne seront jamais modifiés. De plus, ils attestent que la réalité et la promesse qu'ils annoncent sont déjà venues et trouvent leur perfection en Christ. De même, ils sont plus simples et moins pénibles; moins fastueux aussi, et moins encombrés de cérémonies. En outre, ils appartiennent à un peuple plus vaste, répandu dans tous les pays du monde. Et puisqu'ils sont plus excellents et que, **par le Saint-Esprit, ils suscitent une foi plus fervente, ils sont accompagnés d'une mesure plus abondante de ce même Esprit**. »

Article 20.1 : « Le baptême a été institué et consacré par Dieu. Jean-Baptiste a baptisé le premier, et c'est lui qui a baptisé le Christ dans les eaux du Jourdain. De là, le baptême est parvenu aux apôtres qui, eux aussi, ont baptisé d'eau. Le Seigneur leur a explicitement ordonné de prêcher l'Évangile et de **baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit** (Mt 28.19); et Pierre, interrogé par les Juifs pour savoir ce que ces derniers devaient faire, dit dans les Actes : Que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés; **et vous recevrez le don du Saint-Esprit** (Ac 2.37-38). C'est pourquoi le baptême est appelé par certains le signe d'initiation au peuple de Dieu. En effet, par ce moyen, les élus sont reçus dans l'alliance et introduits dans la communion avec Dieu. »

Article 20.3 : « En effet, nous naissons tous entachés de la souillure du péché, et nous sommes enfants de colère. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, nous purifie gratuitement de nos péchés par le sang de son Fils et, en lui, nous adopte comme ses enfants. Par une alliance sacrée, il nous attache à



lui et nous enrichit de divers dons, pour que nous puissions vivre d'une vie nouvelle (Ép 2.1-7). Or, toutes ces choses sont scellées en nous par le baptême. Car **Dieu nous régénère, nous purifie et nous renouvelle intérieurement par l'oeuvre du Saint-Esprit; et nous recevons extérieurement le sceau de ces dons les plus insignes dans l'eau du baptême.** C'est par elle que ces immenses privilèges nous sont représentés et, pour ainsi dire, mis devant nos yeux pour notre contemplation. Voilà pourquoi nous sommes baptisés, c'est-à-dire lavés ou aspergés d'une eau visible. Car l'eau lave la saleté, ranime et rafraîchit les corps qui défaillent et qui sont accablés par la chaleur; la grâce de Dieu agit semblablement, et cela de manière invisible et spirituelle, sur notre esprit. »

Article 21.3 : « Or, par l'action visible du ministre, **ce sacrement [la cène] représente extérieurement, et pour ainsi dire nous met devant les yeux, pour notre contemplation, ce qui est opéré intérieurement et de manière invisible dans notre cœur, par le Saint-Esprit lui-même.** Le pain nous est offert extérieurement par le pasteur, et les paroles du Seigneur se font entendre : Prenez, mangez, ceci est mon corps; prenez cette coupe et distribuez-la entre vous, buvez-en tous, car ceci est mon sang (Mt 26.26-28; Lc 22.17-20). Les fidèles prennent donc ce qui leur est offert par le ministre du Seigneur, ils mangent le pain, et boivent de la coupe du Seigneur; et en même temps, **ils reçoivent intérieurement du Christ, agissant par le Saint-Esprit, le corps et le sang du Seigneur, pour en être nourris en vue de la vie éternelle :** Car la chair et le sang du Christ sont vraiment une nourriture et un breuvage pour la vie éternelle (Jn 6.55-58). Et le Christ lui-même, en ce qu'il a été livré pour nous, et qu'il est notre Sauveur, est la réalité essentielle de la cène : nous ne permettons donc pas à qui que ce soit de mettre autre chose à sa place. »

Article 21.5 : « Il y a, deuxièmement, une manducation spirituelle du corps du Christ. Non pas que nous imaginions que la chair se transforme en esprit; mais par cette manducation le corps et le sang du Seigneur, conservant leur nature et leurs propriétés, nous sont communiqués spirituellement. Ce n'est donc pas d'une manière corporelle que cela se fait. Car **le Saint-Esprit nous applique et nous confère ce que le Seigneur nous a acquis en se livrant à la mort pour nous : la rémission des péchés, la délivrance et la vie éternelle.** Et de la sorte, Christ vit en nous et nous en lui. De même, **l'Esprit fait que nous recevons le Seigneur par une vraie foi, afin qu'il soit pour nous une nourriture et un breuvage spirituels,** c'est-à-dire qu'il soit notre vie. »

Article 21.6 : « La nourriture et la boisson naturelles rafraîchissent et affermissent nos corps; mais de plus, elles les conservent en vie. Or de même, la chair du Christ livrée, et son sang répandu pour nous, non seulement rafraîchissent et affermissent nos cœurs, mais encore les maintiennent en vie — non parce que nous en mangerions ou boirions matériellement, mais parce qu'**ils nous sont communiqués spirituellement par l'Esprit de Dieu.** En effet, le Seigneur a dit : Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde; et de même : **C'est l'Esprit qui vivifie.** La chair (c'est-à-dire prise corporellement) ne sert de rien. **Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et vie** (Jn 6.51, 63). Et de même qu'en mangeant nous devons recevoir la nourriture en nos corps pour qu'elle y fasse son effet et ait de l'efficacité — car tant qu'elle reste en dehors, elle ne nous profite aucunement —, ainsi il faut que nous recevions le Christ par la foi, afin qu'il soit nôtre, qu'il vive en nous et que nous vivions en lui. Car il dit : Moi, je suis le pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura jamais faim, et celui

qui croit en moi n'aura jamais soif (Jn 6.35); et encore : Celui qui me mangera vivra par moi, il demeure en moi, et moi en lui (Jn 6.51-52; 14.19; 15.1-5). »

Article 24.3 : « En outre, si les Églises, dans un esprit de liberté chrétienne et par une vraie foi, **célèbrent la mémoire** de la naissance du Seigneur, de sa circoncision, de sa passion, de sa résurrection, de son ascension au ciel et **de l'envoi du Saint-Esprit sur ses disciples**, nous l'approuvons pleinement. Par contre, nous n'approuvons nullement les fêtes religieuses instituées pour des hommes ou des saints glorifiés... »

Article 26.1 : « **Puisque les corps des fidèles, en tant que temples de l'Esprit Saint, ressusciteront au dernier jour** — comme nous le croyons à bon droit —, **l'Écriture nous ordonne de les enterrer honorablement** et sans superstition. Elle nous commande, de plus, de faire une mention honorable de ceux qui sont décédés de façon sainte, dans le Seigneur. Et il est commandé de nous acquitter de tous les devoirs de compassion envers ceux qu'ils ont laissés derrière eux, comme leurs veuves et leurs orphelins... »

## **7. Canons de Dordrecht (1618-1619)**

Article I.7 : « Ce même Christ, Dieu l'a aussi constitué de toute éternité Médiateur et Chef de tous les élus, et fondement du salut. Ainsi, Dieu a décidé de les donner au Christ pour les sauver, de **les appeler et tirer efficacement à la communion du Christ et par sa Parole et par son Esprit**; autrement dit, de **leur donner la vraie foi en lui**, de les **justifier** et **sanctifier**, et, après les avoir puissamment conservés dans la communion de son Fils, de les **glorifier** finalement, pour la démonstration de sa miséricorde, et à la louange des richesses de la gloire de sa grâce. »

Article II.4 : « Cette mort est d'une si grande valeur et dignité, parce que la personne qui l'a soufferte n'est pas seulement un homme vrai et parfaitement saint, mais est aussi le Fils unique de Dieu, **d'une même essence éternelle et infinie avec le Père et le Saint-Esprit**, tel que devait être notre Sauveur... »

Article II.8 : « [...] qu'il [le Christ] leur donnât la foi, qu'il leur a, aussi bien que **tous les autres dons du Saint-Esprit**, acquise par sa mort; les purifiât par son sang de tout péché et originel et actuel, commis tant après qu'avant la foi; les conservât fidèlement jusqu'à la fin, et finalement les fit comparaître devant lui, glorieux, sans aucune tache ni souillure. »

Article III-IV.3 : « C'est pourquoi tous les hommes sont conçus dans le péché et naissent enfants de colère, incapables de tout bien salutaire, enclins au mal, morts dans le péché et esclaves du péché. Et **sans la grâce de l'Esprit qui régénère**, ils ne veulent ni ne peuvent retourner à Dieu, ni corriger leur nature dépravée, ni se disposer à l'amendement de celle-ci. »

Article III-IV.6 : « Ce que ne peuvent donc faire ni la lumière naturelle ni la Loi, **Dieu l'effectue par la vertu du Saint-Esprit, par le moyen de la Parole** ou du ministère de la réconciliation, c'est-à-dire l'Évangile concernant le Messie, par lequel il a plu à Dieu de sauver les croyants aussi bien aux époques de l'Ancien que du Nouveau Testament. »

Article III-IV.11 : « De plus, quand Dieu exécute son bon plaisir dans les élus, ou **quand il les convertit**, non seulement il veille à ce que l'Évangile leur soit extérieurement prêché, et **il illumine puissamment leur entendement par le Saint-Esprit**, afin qu'ils comprennent et discernent droitement **les choses qui sont de l'Esprit de Dieu**, mais aussi, **par l'efficacité de ce même Esprit de régénération, il pénètre jusqu'au tréfonds de l'homme, ouvre le cœur qui est fermé**, amollit celui qui est dur, circonscit le prépuce du cœur, introduit de nouvelles qualités dans la volonté, et fait que cette volonté de morte devienne vivante, de mauvaise bonne, de non-volontaire volontaire, et de revêche obéissante; et il besogne en elle et la fortifie, afin que comme un bon arbre, elle puisse produire de bons fruits. »

Article V.1 : « Ceux que Dieu appelle selon son immuable dessein à la communion de son Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, et **régénère par son Saint-Esprit**, il les délivre vraiment de la domination et de la servitude du péché durant cette vie, mais pas entièrement de la chair et de ce corps de péché. »

Article V.5 : « Par de tels péchés, cependant, ils offensent Dieu gravement; ils se rendent coupables de mort et **contristent le Saint-Esprit**. »

Article V.6 : « Car Dieu, qui est riche en miséricorde, selon le dessein immuable de l'élection, **ne retire point entièrement des siens le Saint-Esprit**, même dans leurs tristes chutes; et il ne permet pas qu'ils tombent au point de perdre la grâce de l'adoption et l'état de justification ou qu'ils commettent **le péché qui conduit à la mort, à savoir contre le Saint-Esprit**; et, qu'étant totalement abandonnés par lui, ils se précipitent dans la perdition éternelle. »

Article V.7 : « Dans ces chutes, en effet, Dieu conserve d'abord en eux la semence immortelle qu'il y a lui-même plantée, et par laquelle ils sont régénérés, afin qu'elle ne se perde ni ne soit entièrement rejetée. Ensuite, **il les renouvelle vraiment et efficacement par sa Parole et par son Esprit**, afin qu'ils se repentent et soient contristés de cœur, et selon Dieu, de leurs péchés; que d'un cœur contrit et brisé ils en désirent et obtiennent la rémission dans le sang du Médiateur, et cela par la foi; qu'ils sentent à nouveau la grâce de Dieu réconcilié avec eux, qu'ils adorent ses compassions et sa fidélité, et qu'ils travaillent désormais plus soigneusement à leur salut avec crainte et tremblement. »

Article V.8 : « Ainsi, ce n'est ni par leurs mérites ni par leurs forces, mais par la miséricorde gratuite de Dieu, qu'ils obtiennent de ne pas perdre totalement la foi et la grâce et de ne pas demeurer et périr finalement dans leurs chutes : ce qui, quant à eux, non seulement pourrait arriver aisément, mais arriverait sûrement. Mais, quant à Dieu, cela ne peut jamais arriver, vu que son conseil ne peut pas changer, ni sa promesse s'évanouir, ni la vocation selon son ferme dessein être révoquée, ni le mérite, l'intercession et la protection de Jésus-Christ être anéantis, **ni le sceau du Saint-Esprit être rendu vain ou aboli**. »

Article V.10 : « Toutefois, cette certitude ne vient pas de quelque révélation particulière qui s'ajouterait à la Parole ou serait faite en dehors d'elle. Elle découle d'abord de la foi aux promesses de Dieu, qu'il a très abondamment révélées dans sa Parole pour notre consolation; ensuite, **du témoignage du Saint-Esprit, qui témoigne à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu et ses héritiers** (Rm 8.16-17). Enfin, d'une sérieuse et sainte recherche d'une bonne conscience et des œuvres bonnes. »

Article V.11 : « Cependant l'Écriture atteste que les fidèles ont à combattre dans cette vie, contre divers doutes de la chair; et, lorsqu'ils ont à soutenir de graves tentations, qu'ils ne sentent pas toujours cette pleine consolation de la foi, et cette certitude de la persévérance. Mais Dieu, qui est le Père de toute consolation, ne permet point qu'ils soient tentés au-delà de leurs forces, mais leur donne, avec la tentation, la possibilité d'en sortir en la surmontant. Et **par le Saint-Esprit, il ranime de nouveau en eux la certitude de la persévérance.** »

Article V.15 : « [...] Mais l'Épouse du Christ l'a toujours très ardemment aimée et l'a constamment maintenue comme un trésor d'un prix inestimable. Dieu lui accordera de continuer à le faire, lui contre qui aucune sagesse ne peut rien, ni sur qui aucune force ne peut prévaloir. Auquel **Dieu unique, Père, Fils et Saint-Esprit**, soient honneur et gloire aux siècles des siècles. Amen. »

Rejet V.6 : « Ces gens-là [qui rejettent la certitude de la persévérance] montrent ainsi qu'ils ignorent l'efficacité de la grâce divine et **l'opération du Saint-Esprit qui habite dans les élus.** »

## 8. Confession de Westminster (1647)

Article 1.5 : « Néanmoins, notre conviction et notre certitude quant à l'infaillible vérité et à la divine autorité du texte [de la Parole de Dieu] ne proviennent que de **l'oeuvre intérieure du Saint-Esprit portant témoignage, par et avec la Parole, dans nos cœurs** (1 Jn 2.20,27; Jn 16.13-14; 1 Co 2.10-12; És 59.21). »

Article 1.6 : « Tout le Conseil de Dieu, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la gloire du Seigneur ainsi qu'au salut, à la foi et à la vie de l'homme, est expressément consigné dans l'Écriture ou doit en être déduit comme une bonne et nécessaire conséquence; rien, en aucun temps, ne peut y être ajouté, soit par **de nouvelles révélations de l'Esprit**, soit par les traditions humaines (2 Tm 3.15-17; Ga 1.8-9; 2 Th 2.2). Néanmoins, nous reconnaissons que **l'illumination intérieure de l'Esprit de Dieu est nécessaire pour une compréhension à salut de ce qui est révélé dans la Parole** (Jn 6.45; 1 Co 2.9-12). »

Article 1.10 : « **Le Juge suprême par qui tous débats religieux doivent être réglés**, par qui toutes décisions des Conciles, toutes opinions des Pères, toutes doctrines humaines et toutes manières de voir particulières doivent être examinées, et à la décision duquel nous devons nous remettre, c'est **le Saint-Esprit parlant par l'Écriture; et nul autre** (Mt 22.29,31; Ép 2.20 avec Ac 28.25). »

Article 2.3 : « Dans l'unité divine, il est trois personnes d'une seule et même substance, puissance et éternité : **Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit** (1 Jn 5.7; Mt 3.16-17; 28.19; 2 Co 13.14). Le Père n'est engendré par personne et ne procède de personne. Le Fils est éternellement engendré du Père (Jn 1.14,18). **Le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils** (Jn 15.26; Ga 4.6). »

Article 3.6 : « C'est ainsi que les élus, déchus en Adam, sont rachetés par le Christ (1 Th 5.9-10; Tt 2.14), et **appelés efficacement à la foi en Christ par son Esprit qui agit au temps convenable.** »

Article 4.1 : « Il a plu à **Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit** (Hé 1.2; Jn 1.2-3; Gn 1.2; Jb 26.13; 33.4), pour la manifestation glorieuse de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté éternelles (Rm 1.20; Jr 10.12;

Ps 104.24; 33.5-6), de **créer**, ou de faire de rien, au commencement, en six jours, le monde et toutes les réalités visibles ou invisibles qui s'y trouvent; et tout était très bon (Gn 1; Hé 11.3; Col 1.16; Ac 17.24). »

Article 7.3 : « **Il promet de donner son Saint-Esprit à tous ceux qui sont destinés à la vie, afin de les rendre désireux et capables de croire** (Éz 36.26-27; Jn 6.44-45). »

Article 7.5 : « Cette Alliance de grâce a été diversement administrée au temps de la Loi et à celui de l'Évangile (2 Co 3.6-9). Sous la Loi, elle a eu comme dispositions : des promesses, des prophéties, des sacrifices, la circoncision, l'agneau pascal et autres types et ordonnances donnés au peuple juif pour signifier à l'avance le Christ à venir (Hé 8 à 10; Rm 4.11; Col 2.11-12; 1 Co 5.7); durant ce temps, **ces dispositions ont été suffisantes et efficaces, par l'action du Saint-Esprit, pour instruire et édifier les élus dans la foi au Messie promis** (1 Co 10.1-4; Hé 11.13; Jn 8.56), par lequel ils avaient l'entière rémission de leurs péchés et leur salut éternel. Cette Alliance est appelée l'Ancien Testament (Ga 3.7-9,14). »

Article 8.2 : Le Fils de Dieu : « **conçu par la puissance du Saint-Esprit** dans le sein de la Vierge Marie, il est de même substance qu'elle (Lc 1.27,31,35; Ga 4.4). »

Article 8.3 : « Le Seigneur Jésus, en sa nature humaine ainsi unie à la divine, a été **sanctifié et oint du Saint-Esprit au-delà de toute mesure** (Ps 45.7; Jn 3.34), possédant en lui tous les trésors de la sagesse et de la connaissance. »

Article 8.5 : « Par sa parfaite obéissance et par son sacrifice offert à Dieu une fois pour toutes **par l'Esprit éternel**, le Seigneur Jésus a pleinement satisfait la justice de son Père (Rm 5.19; Hé 9.14,16; 10.14; Ép 5.2; Rm 3.25-26). »

Article 8.8 : « Christ applique et accorde certainement et effectivement la rédemption à tous ceux pour lesquels il l'a acquise (Jn 6.37,39; 10.15-16); il intercède pour eux (1 Jn 2.1-2; Rm 8.34) et leur révèle, dans et par la Parole, les mystères du salut (Jn 15.13,15; Ép 1.7-9; Jn 17.6); **il les persuade efficacement, par son Esprit, de croire et d'obéir et il gouverne leurs cœurs par sa Parole et son Esprit** (Jn 14.16; Hé 12.2; 2 Co 4.13; Rm 8.9,14; 15.18-19; Jn 17.17). »

Article 10.1 : « Tous ceux qu'il a prédestinés à la vie, et ceux-là seulement, il plaît à Dieu, au moment fixé par lui, de **les appeler efficacement** (Rm 8.30; 11.17; Ép 1.10-11), **par sa Parole et son Esprit** (2 Th 2.13-14; 2 Co 3.3,6), hors de l'état de péché et de mort dans lequel ils sont par nature, à la grâce et au salut par Jésus-Christ (Rm 8.2; Ép 2.1-5; 2 Tm 1.9-10). »

Article 10.2 : « Cette vocation efficace ne provient que de la seule grâce de Dieu, libre et spéciale, et en rien de quelque chose qu'il verrait à l'avance en l'homme (2 Tm 1.9; Tt 3.4-5; Ép 2.4-5,8-9; Rm 9.11); celui-ci, à cet égard, est entièrement passif jusqu'à ce qu'il ait été **vivifié et renouvelé par le Saint-Esprit** (1 Co 2.14; Rm 8.7; Ép 2.5) et rendu alors capable de répondre à cette vocation et d'accueillir la grâce qu'elle offre et communique (Jn 6.37; Éz 36.27; Jn 5.25). »

Article 10.3 : « **Les enfants élus mourant en bas âge sont régénérés par Christ qui, par le moyen de l'Esprit** (Lc 18.15-16; Ac 2.38-39; Jn 3.3,5; 1 Jn 5.12 et Rm 8.9 comparé), **œuvre quand, où, et comme il lui plaît** (Jn 3.8). »

Article 10.4 : « Les autres, les non-élus, bien qu'ils puissent être appelés par le ministère de la Parole (Mt 22.14) et avoir (bénéficié de) **quelques actions générales de l'Esprit** (Mt 7.22; 13.20-21; Hé 6.4-5), ne viennent cependant, jamais vraiment, au Christ et ne peuvent, par conséquent, être sauvés. »

Article 11.4 : « Néanmoins, les élus ne sont justifiés que lorsqu'en temps voulu, **le Saint-Esprit leur attribue effectivement le Christ** (Col 1.21-22; Ga 2.16; Tt 3.4-7). »

Article 12.1 : « Tous ceux qui sont justifiés, Dieu daigne les rendre participants, en et pour son Fils unique Jésus-Christ, de la grâce d'adoption (Ép 1.5; Ga 4.4-5) par laquelle ils sont comptés au nombre des enfants de Dieu dont ils ont les libertés et les privilèges (Rm 8.17; Jn 1.12); son nom est mis sur eux (Jr 14.9; 2 Co 6.18; Ap 3.12); **ils reçoivent l'Esprit d'adoption** (Rm 8.15), s'approchent avec assurance du trône de la grâce (Ép 3.12; Rm 5.2) et peuvent s'écrier "Abba! Père!" (Ga 4.6). »

Article 13.1 : « Ceux que Dieu a efficacement appelés et régénérés, et en qui un cœur nouveau et un esprit nouveau ont été créés, **sont, en plus, réellement et personnellement sanctifiés** par la force de la mort et de la résurrection de Christ (1 Co 6.11; Ac 20.32; Ph 3.10; Rm 6.5-6) et **par sa Parole et son Esprit qui habitent en eux** (Jn 17.17; Ép 5.26; 2 Th 2.13). »

Article 13.2 : « Cette sanctification opère en l'homme tout entier (1 Th 5.23), encore qu'elle soit imparfaite en cette vie et qu'en tous les aspects de la vie de l'homme demeurent des restes de corruption (1 Jn 1.10; Rm 7.18,23; Ph 3.12); d'où la poursuite d'une guerre continuelle et implacable : **la chair lutte contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair** (Ga 5.17; 1 Pi 2.11). »

Article 13.3 : « Dans ce conflit, bien que ce qui reste de corruption puisse pour un temps prévaloir (Rm 7.23), **l'homme régénéré l'emporte cependant grâce aux permanentes ressources de force provenant de l'Esprit sanctifiant de Christ** (Rm 6.14; 1 Jn 5.4; Ép 4.15-16); et ainsi les saints croissent en grâce (2 Pi 3.18; 2 Co 3.18) et perfectionnent, dans la crainte de Dieu, leur sainteté (2 Co 7.1). »

Article 14.1 : « **Le don de la foi** par lequel les élus sont rendus capables de croire pour le salut de leur âme (Hé 10.39) **est l'oeuvre de l'Esprit de Christ dans leur cœur** (2 Co 4.13; Ép 1.17-19; 2.8); la foi est d'ordinaire façonnée par le ministère de la Parole (Rm 10.14,17), lequel ainsi que l'administration des sacrements et la prière l'accroissent et la fortifient (1 Pi 2.2; Ac 20.32; Rm 4.11; Lc 17.5; Rm 1.16-17). »

Article 16.3 : « **Leur capacité à faire des oeuvres bonnes ne vient pas d'eux-mêmes, mais entièrement de l'Esprit de Christ** (Jn 15.4-6; Éz 36.26-27). Et, pour qu'ils puissent avoir cette capacité, il leur faut, en plus des grâces déjà reçues, **une influence effective du Saint-Esprit œuvrant en eux pour qu'ils veuillent et fassent selon son bon plaisir** (Ph 2.13; 4.13; 2 Co 3.5); ils ne doivent pas cependant se laisser gagner par la négligence comme s'ils n'avaient à s'acquitter d'aucun devoir sans une impulsion spéciale de l'esprit; ils doivent, au contraire, s'appliquer à mettre en oeuvre la grâce de Dieu qui est en eux (Ph 2.12; Hé 6.11-12; 2 Pi 1.3,5,10-11; És 64.7; 2 Tm 1.6; Ac 26.6-7; Jude 120-21). »

Article 16.5 : « **Nos oeuvres, lorsqu'elles sont bonnes, procèdent du Saint-Esprit** (Ga 5.22-23), et, pour autant qu'elles viennent de nous, elles sont souillées et mêlées à tant de faiblesse et d'imperfection qu'elles ne peuvent supporter la sévérité du jugement de Dieu (És 64.6; Ga 5.17; Rm 7.15,18; Ps 143.2; 130.3). »

Article 17.1 : « Ceux que Dieu a acceptés en son Bien-Aimé, **qu'il a efficacement appelés et sanctifiés par son Esprit**, ne peuvent déchoir de l'état de grâce ni entièrement, ni définitivement; mais ils y persévéreront certainement jusqu'à la fin et seront éternellement sauvés (Ph 1.6; 2 Pi 1.10; Jn 10.28-29; 1 Jn 3.9; 1 Pi 1.5,9). »

Article 17.2 : « Cette persévérance des saints dépend, non pas de leur propre libre volonté, mais de l'immutabilité du décret de l'élection découlant du libre et immuable amour de Dieu le Père (2 Tm 2.18-19; Jr 31.3), de l'efficacité du mérite et de l'intercession de Jésus-Christ (Hé 10.10,14; 13.20-21; 9.12-15; Rm 8.33-39; Jn 17.11,24; Lc 22.32; Hé 7.25), **de la permanence de l'Esprit et de la semence de Dieu en eux** (Jn 14.16-17; 1 Jn 2.27; 3.9), et de la nature de l'Alliance de grâce (Jr 32.40) : bref, de tout ce qui résulte du caractère certain et infaillible de tout cela (Jn 10.28; 2 Th 3.3; 1 Jn 2.19). »

Article 17.3 : « Les saints peuvent tomber dans de graves péchés (Mt 26.70,72,74) et y demeurer un certain temps (Ps 51.14); ils provoquent de la sorte le déplaisir de Dieu (És 64.5,7,9; 2 S 11.27) et **attristent son Saint-Esprit** (Ép 4.30). »

Article 18.2 : « Cette assurance n'est pas une simple conjecture ou une opinion probable établie sur un espoir douteux (Hé 6.11,19), mais une infaillible certitude de foi établie sur la divine vérité des promesses de salut (Hé 6.17-18), l'évidence des grâces promises (2 Pi 1.4-5,10-11; 1 Jn 2.3; 3.14; 2 Co 1.12) et **le témoignage de l'Esprit d'adoption attestant à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu** (Rm 8.15-16); **cet Esprit, par lequel nous sommes scellés pour le jour de la rédemption, est le gage de notre héritage** (Ép 1.13-14; 4.30; 2 Co 1.21-22). »

Article 18.3 : « Cette **assurance** infaillible n'appartient pas à l'essence de la foi; aussi un vrai croyant peut-il attendre longtemps, et se battre avec maintes difficultés, avant de l'avoir (1 Jn 5.13; És 1.10; Mc 9.24; Ps 88; 77.1-12); cependant, **étant rendu capable, par l'Esprit, de connaître les dons gratuits de Dieu**, il peut y parvenir, sans révélation extraordinaire, par le seul bon usage des moyens ordinaires (1 Co 2.12; 1 Jn 4.13; Hé 6.11-12; Ép 3.17-19). C'est pourquoi il est du devoir de chacun de s'appliquer à assurer sa vocation et son élection (2 Pi 1.10), afin d'avoir le cœur empli de paix et de joie dans le Saint-Esprit, d'amour et de reconnaissance envers Dieu et de force et de bonne humeur dans les tâches de l'obéissance (Rm 5.1-2,5; 14.17; 15.13; Ép 1.3-4; Ps 4.6-7; 119.32), les fruits mêmes de cette assurance qui est bien loin d'incliner au relâchement (1 Jn 3.2-3; Ps 130.4; 1 Jn 1.6-7). »

Article 18.4 : « Chez les vrais croyants, l'assurance du salut peut être ébranlée, diminuée et temporairement perdue, de diverses façons : s'ils négligent de la préserver, s'ils tombent en quelque péché particulier qui blesse leur conscience et **attriste l'Esprit...** »

Article 19.7 : « **L'Esprit de Christ soumet la volonté de l'homme et le rend capable de faire librement et avec élan ce qu'exige la volonté de Dieu révélée dans la Loi** (Éz 36.27; Hé 8.10 avec Jr 31.33). »

Article 20.1 : Les croyants sous l'Évangile « s'approchent avec une plus grande assurance du trône de la grâce (Hé 4.14,16; 10.19-22), et **ont part à une plus large mesure du libre Esprit de Dieu que celle des croyants sous la Loi** (Jn 7.38-39; 2 Co 3.13,17-18). »

Article 21.2 : « **Le culte religieux ne doit être rendu qu'à Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit**, et à lui seul (Mt 4.10 avec Jn 5.23 et 2 Co 13.14). »

Article 21.3 : « **La prière avec action de grâce** étant une part particulière du culte religieux (Ph 4.6), Dieu l'exige de tous les hommes (Ps 65.2); pour être acceptée, elle doit être faite au nom du Fils (Jn 14.13-14; 1 Pi 2.5), **avec l'aide de son Esprit** (Rm 8.26)... »

Article 25.3 : « Christ a donné à cette Église catholique visible **le ministère**, les oracles et les ordonnances de Dieu, pour le rassemblement et le perfectionnement des saints, en cette vie et jusqu'à la fin du monde; **par sa présence et son Esprit, selon sa promesse, il leur donne efficacité** (1 Co 12.28; Ép 4.11-13; Mt 28.19-20; És 59.21). »

Article 26.1 : « **Tous les saints qui sont unis à Jésus-Christ, leur Chef, par son Esprit et par la foi** ont communion avec lui en sa grâce, ses souffrances, sa mort, sa résurrection et sa gloire (1 Jn 1.3; Ép 3.16-19; Jn 1.16; Ph 3.10; Rm 6.5-6; 2 Tm 2.12)... »

Article 27.3 : « **La grâce présentée dans ou par les sacrements** droitement administrés n'est pas conférée par quelque pouvoir qu'ils auraient en eux-mêmes; leur efficacité dépend non de la piété ou de l'intention de celui qui l'administre (Rm 2.28-29; 1 Pi 3.21), mais **de l'action de l'Esprit** (Mt 3.11; 1 Co 12.13) et de la Parole d'institution qui comporte à la fois le commandement d'en user et la promesse de bienfaits pour ceux qui les reçoivent dignement (Mt 26.27-28; 28.19-20). »

Article 28.2 : « L'élément extérieur utilisé dans ce sacrement est l'eau, avec laquelle une personne est **baptisée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit**, par un ministre de l'Évangile légitimement appelé à cette charge (Mt 3.11; Jn 1.33; Mt 28.19-20). »

Article 28.6 : « L'efficacité du Baptême n'est pas liée au moment particulier de son administration (Jn 3.5,8); pourtant, par le droit usage de cette ordonnance, la grâce promise est non seulement offerte, mais **réellement présentée et conférée par le Saint-Esprit** à ceux (adultes ou enfants) auxquels elle est accordée selon le conseil de la propre volonté de Dieu et au temps fixé par lui (Ga 3.27; Tt 3.5; Ép 5.25-26; Ac 2.38,41). »

Article 32.3 : « Les corps des injustes ressusciteront, par la puissance de Christ, pour le déshonneur; **les corps des justes, par son Esprit**, pour l'honneur et pour être rendus conformes à son propre corps glorieux (Ac 24.15; Jn 5.28-29; 1 Co 15.43; Ph 3.21). »

## 9. Petit Catéchisme de Westminster (1647)

Q&R 4 : « Qu'est-ce que Dieu? – **Dieu est Esprit**, infini, éternel et immuable dans son être. Il est sagesse, puissance, sainteté, justice, bonté et vérité. »

Q&R 6 : « Combien y a-t-il de personnes en Dieu? – **Il y a trois personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et les trois sont un seul Dieu**, d'une même substance, égales en puissance et en gloire. »



Q&R 22 : « Comment Christ, le Fils de Dieu, est-il devenue homme? – Christ, le Fils de Dieu, est devenu homme en prenant pour lui-même un vrai corps humain et une âme sensible. **Il a été conçu dans le sein de la vierge Marie par la puissance du Saint-Esprit**; il est né d'elle sans aucun péché. »

Q&R 24 : « Comment le Christ est-il prophète? – Le Christ est prophète en **nous révélant, par sa parole et par son Esprit**, la volonté de Dieu concernant notre salut. »

Q&R 29: « Comment participons-nous à la rédemption acquise par le Christ? – **Nous participons à la rédemption acquise par le Christ si le Saint-Esprit nous l'applique d'une manière réelle et efficace.** »

Q&R 30: « Comment l'Esprit nous applique-t-il la rédemption acquise par le Christ? – **L'Esprit nous applique la rédemption acquise par le Christ en faisant naître en nous la foi** et, par là, en nous unissant au Christ par la vocation efficace qu'il nous adresse. »

Q&R 31: « Qu'est-ce que la vocation efficace? – **La vocation efficace est l'oeuvre de l'Esprit de Dieu** qui nous **convainc** de notre péché et de notre misère, **illumine** notre esprit par la connaissance du Christ, et **renouvelle** notre volonté; il nous **persuade** et nous **rend capables** d'accepter Jésus-Christ, qui nous est librement offert dans l'Évangile. »

Q&R 36: « Quels sont donc, dans cette vie, les bienfaits qui accompagnent la justification, l'adoption et la sanctification? – Les bienfaits qui, dans cette vie, accompagnent la justification, l'adoption et la sanctification, ou qui en découlent, sont l'assurance de l'amour de Dieu, la paix de la conscience, **la joie dans le Saint-Esprit**, l'accroissement de la grâce et la persévérance dans cette jusqu'à la fin de notre vie. »

Q&R 90: « Comment donc la Parole est-elle efficace à salut? – **L'Esprit de Dieu fait de la lecture de la Parole, et particulièrement de sa prédication, un moyen efficace** pour convaincre et pour convertir les pécheurs, et pour les conduire à la sainteté et au bonheur, par la foi en leur salut. »

Q&R 92: « Comment les sacrements deviennent-ils des moyens efficaces de salut? – Les sacrements deviennent des moyens efficaces de salut, non par une vertu qui serait en eux, ou en celui qui les administre, mais seulement **par la bénédiction du Christ et par l'action de son Esprit en ceux qui les reçoivent par la foi.** »

Q&R 95: « Qu'est-ce que le Baptême? – Le Baptême est un sacrement dans lequel le nettoyage par l'eau, **au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit**, signifie et scelle notre incorporation au Christ; par lui, nous participions aux bienfaits de l'alliance de grâce et nous nous engageons à appartenir au Seigneur. »

## SYNTHÈSE

Le témoignage de ces confessions de foi et catéchismes en faveur de la personne et de l'oeuvre du Saint-Esprit est effectivement très abondant. Afin d'en apprécier davantage l'articulation, j'ai regroupé les sujets de la manière suivante en reprenant les formulations de ces textes :

### 1. Le Saint-Esprit et la Trinité

- a. Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
- b. Les trois personnes de la Trinité ne sont pas confondues, mais distinctes, car le Saint-Esprit n'est ni le Père ni le Fils. Le Père n'est pas venu dans la chair ni le Saint-Esprit; seul le Fils l'a fait.
- c. Ces trois personnes ne sont pourtant pas séparées, car elles possèdent une essence, une éternité, une puissance identiques, et sont égales en gloire et en majesté.
- d. Dans l'ordre, le Saint-Esprit est la troisième personne de la Trinité, d'une même essence, d'une même majesté et d'une même gloire avec le Père et le Fils, vrai Dieu éternel.
- e. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont chacun leur existence personnelle avec ses propriétés distinctes, mais de manière telle que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.
- f. Le Père n'a jamais été sans son Fils ni sans son Saint-Esprit, puisque tous trois sont coéternels en une même essence.
- g. Le Saint-Esprit, vrai Dieu éternel, est la force et la puissance éternelle qui procède éternellement du Père et du Fils. Il n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède seulement des deux.
- h. Le Saint-Esprit doit être adoré avec le Père et le Fils.
- i. Nous condamnons toute hérésie et tout hérétique qui enseigne que le Fils ou le Saint-Esprit ne serait Dieu que de nom; qu'il y aurait une confusion de personnes ou que Dieu serait en réalité seul, le Fils et le Saint-Esprit étant de simples affections ou attributs de Dieu le Père.

### 2. Le Saint-Esprit et la création

- a. Dieu a créé tout ce qui existe par la participation des trois personnes de la Trinité. Les cieux ont été faits par la Parole de l'Éternel, et toute leur armée par l'Esprit de sa bouche.
- b. Dieu conserve toute sa création par son Esprit éternel.
- c. Le Saint-Esprit est la vertu et la puissance de Dieu répandue sur toutes les créatures et néanmoins il réside toujours en Dieu.

### **3. Le Saint-Esprit et le monde pécheur**

- a. Bien que Dieu ne conduise pas les démons et les méchants par son Saint-Esprit, il les tient fermement en bride pour qu'ils ne puissent pas agir sans sa permission, de sorte qu'ils agissent de manière à exécuter sa volonté.
- b. L'homme naturel ne comprend pas et ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu.
- c. L'homme qui n'est pas régénéré par l'Esprit de Dieu ne saurait commencer à observer le moindre point de la loi.
- d. Les non-élus peuvent être appelés par le ministère de la Parole et bénéficier de quelques actions générales de l'Esprit, mais ne viennent jamais au Christ pour être sauvés.
- e. Il y a des hypocrites dans l'Église qui sont dépourvus de la vraie illumination intérieure de l'Esprit, de la foi et d'une sincérité de cœur.
- f. Il n'y a pas de pardon pour le péché contre le Saint-Esprit.

### **4. Le Saint-Esprit et les Écritures saintes**

- a. Le Christ est prophète en nous révélant, par sa Parole et par son Esprit, la volonté de Dieu concernant notre salut.
- b. C'est poussés par le Saint-Esprit que des saints hommes ont parlé de la part de Dieu.
- c. C'est le Saint-Esprit qui a infailliblement inspiré l'Écriture. L'autorité de l'Écriture sainte ne dépend pas du témoignage d'un homme ou d'une Église, mais entièrement de Dieu, son Auteur, qui est la vérité même. Elle doit donc être reçue comme étant la Parole de Dieu.
- d. Nous reconnaissons la canonicité et l'autorité des Écritures par le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit. Notre certitude quant à l'infaillible vérité et à la divine autorité du texte de la Parole de Dieu ne provient que de l'oeuvre intérieure du Saint-Esprit portant témoignage, par et avec la Parole, dans nos cœurs.
- e. Rien ne peut être ajouté aux Écritures, soit par de nouvelles révélations de l'Esprit, soit par les traditions humaines.
- f. L'interprétation des Écritures est l'affaire de l'Esprit de Dieu seul, qui a aussi inspiré cette Écriture. Pour la compréhension exacte d'un texte, nous devons considérer ce que dit le Saint-Esprit dans toute l'Écriture, car il est certain que l'Esprit de Dieu, qui est un Esprit d'unité, ne se contredit jamais.
- g. Le Juge suprême par qui tous débats religieux doivent être réglés, c'est le Saint-Esprit parlant par l'Écriture, et nul autre.

## 5. Le Saint-Esprit et Jésus-Christ

- a. L'opération miraculeuse du Saint-Esprit qui est venu sur la vierge Marie a produit la conception virginale de Jésus, permettant l'incarnation du Fils de Dieu afin qu'il revête notre humanité tout en gardant sa divinité, et afin qu'il soit préservé de toute corruption et soit rempli de sainteté.
- b. Lors du baptême de Jésus, le Saint-Esprit est apparu sous la forme d'une colombe.
- c. Jésus-Christ n'a pas été oint d'huile comme autrefois les prophètes, les sacrificateurs et les rois, mais il a reçu l'onction du Saint-Esprit. Il a été sanctifié et oint du Saint-Esprit au-delà de toute mesure.
- d. Le Seigneur Jésus a pleinement satisfait la justice de son Père en s'offrant à Dieu une fois pour toutes par l'Esprit éternel.
- e. Jésus a témoigné que la présence même de son corps, après sa résurrection et ses apparitions, ne serait d'aucun avantage pour l'Église, mais que lui-même serait toujours avec elle par l'Esprit.
- f. Jésus-Christ a reçu le Saint-Esprit, avec toutes ses grâces, dans une entière perfection, pour nous les donner et nous les distribuer à chacun.

## 6. Le Saint-Esprit et les croyants

- a. **Élection** : Dieu a décidé de toute éternité de donner les élus au Christ pour les sauver, les appeler et tirer efficacement à la communion du Christ et par sa Parole et par son Esprit. Il a voulu leur donner la vraie foi en lui, les justifier et sanctifier, les conserver puissamment dans la communion de son Fils, et finalement les glorifier, pour la démonstration de sa miséricorde, et à la louange de la gloire de sa grâce.
- b. **Union avec le Christ** : Dieu nous rend participants de la rédemption acquise en Jésus-Christ par son Saint-Esprit qui nous l'applique d'une manière réelle et efficace en répandant en nous les dons célestes. Par le Saint-Esprit, nous sommes incorporés au Christ qui est maintenant corporellement au ciel à la droite du Père et veut y être adoré.
- c. **Appel efficace** : Les élus sont appelés efficacement à la foi en Christ par son Esprit qui agit au temps convenable. La vocation efficace est l'oeuvre de l'Esprit de Dieu qui nous convainc de notre péché et de notre misère, illumine notre esprit par la connaissance du Christ, et renouvelle notre volonté; il nous persuade de croire et d'obéir et nous rend capables d'accepter Jésus-Christ, qui nous est librement offert dans l'Évangile.
- d. **Régénération** : La régénération s'opère par la puissance du Saint-Esprit, qui éveille dans les cœurs des élus de Dieu une foi ferme dans les promesses de grâce en Jésus-Christ qui nous sont révélées dans sa parole. Dans la régénération, le Saint-Esprit éclaire l'intelligence afin qu'elle saisisse les mystères et la volonté de Dieu. La volonté n'est pas seulement transformée

par l'Esprit; elle se voit dotée des facultés qui lui permettent, de son propre gré, de vouloir et d'accomplir le bien.

- e. **Illumination** : Le Saint-Esprit nous illumine et nous éclaire pour nous rendre capables d'entendre ce qui autrement nous serait incompréhensible; il affermit aussi notre confiance en Dieu, en scellant et en imprimant les promesses du salut dans nos cœurs.
- f. **Repentance** : La repentance est produite par la Parole de l'Évangile et l'Esprit Saint. Nous sommes appelés à la repentance et au renoncement à notre vieille nature, afin que Dieu nous gouverne par son Esprit.
- g. **Foi** : La foi est un don particulier du Saint-Esprit opéré dans le cœur des élus par sa grâce secrète. La vraie foi est non seulement une connaissance certaine par laquelle je tiens pour vrai tout ce que Dieu nous a révélé par sa Parole, mais aussi une confiance du cœur que l'Esprit Saint produit en moi par l'Évangile. Le Saint-Esprit qui nous a été donné nous rend participants, par une vraie foi, du Christ et de tous ses bienfaits. Cette foi fait de nous un être nouveau, nous fait vivre d'une vie nouvelle et nous affranchit de la servitude du péché.
- h. **Purification et vie nouvelle** : C'est le sang de Jésus-Christ qui nous purifie de nos péchés par son sacrifice sur la croix, mais il faut que ce soit le Saint-Esprit qui en arrose nos consciences, afin qu'elles soient effectivement nettoyées. Nous sommes lavés et nettoyés par son sang et renouvelés par son Esprit pour mourir de plus en plus au péché et mener une vie sainte et irréprochable.
- i. **Justification** : Les élus ne sont justifiés que lorsqu'en temps voulu, le Saint-Esprit leur attribue effectivement le Christ.
- j. **Adoption et témoignage** : Tous ceux qui sont justifiés reçoivent l'Esprit d'adoption, s'approchent avec assurance du trône de la grâce et peuvent s'écrier Abba! Père! Le témoignage de l'Esprit d'adoption atteste à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu et ses héritiers.
- k. **Sceau** : Cet Esprit, par lequel nous sommes scellés pour le jour de la rédemption, est le gage de notre héritage. Le sceau du Saint-Esprit ne peut pas être rendu vain ou aboli. Étant rendu capable, par l'Esprit, de connaître les dons gratuits de Dieu, un vrai croyant peut parvenir à l'assurance de la foi, sans révélation extraordinaire, par le seul bon usage des moyens ordinaires.
- l. **Joie** : La joie dans le Saint-Esprit est l'un des bienfaits qui accompagnent la justification, l'adoption et la sanctification.
- m. **Habitation** : Grâce au fait que le Christ est monté au ciel, nous recevons, en retour, son Esprit comme un gage, selon sa promesse de nous envoyer le Saint-Esprit en son nom et de la part du Père. Ainsi, par sa divinité, sa majesté, sa grâce et son Esprit, le Christ ne s'éloigne jamais de nous. Le Saint-Esprit est notre Consolateur et notre Sanctificateur par sa demeure en nos cœurs. Puisque le Seigneur habite en nous par son Esprit, nous sommes le temple de Dieu.

Notre corps et notre âme étant le temple du Saint-Esprit, nous devons les conserver dans la pureté et l'honnêteté, aussi bien par nos pensées, par nos paroles que par nos gestes.

- n. **Direction et disposition** : Le règne de Dieu consiste à conduire et à gouverner les siens par son Esprit. Le Saint-Esprit nous conduit dans le service de Dieu. Notre Sauveur, par son Saint-Esprit, nous assure la vie éternelle et nous rend prêts et disposés à vivre désormais pour lui, de tout notre cœur.
- o. **Communion en Église** : Il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, ainsi qu'un seul Berger de tout le troupeau, un seul Esprit, un seul salut, une seule foi; il y a donc une seule Église universelle. L'Église est jointe et unie de cœur et de volonté, en un même Esprit, par la puissance de la foi. L'Église ne peut être régie par un autre Esprit que celui du Christ, qui en est la tête. Cette Église est la communion des saints, c'est-à-dire de tous ceux qui, par la Parole et le Saint-Esprit, connaissent réellement et adorent droitement le vrai Dieu en Christ leur Sauveur.
- p. **Croyants de l'Ancien et du Nouveau Testament** : Les dispositions prises par Dieu durant le temps de l'Ancien Testament ont été suffisantes et efficaces, par l'action du Saint-Esprit, pour instruire et édifier les élus dans la foi au Messie promis. Les croyants sous l'Évangile ont part à une plus large mesure du libre Esprit de Dieu que celle des croyants sous la Loi.
- q. **Promesse à nos enfants** : La rémission des péchés par le sang du Christ et par le Saint-Esprit, qui produit la foi, n'est pas moins promise aux enfants de l'alliance qu'aux adultes. Par ailleurs, les enfants élus mourant en bas âge sont régénérés par Christ qui, par le moyen de l'Esprit, œuvre quand, où, et comme il lui plaît.
- r. **Sanctification** : Ceux que Dieu a efficacement appelés et régénérés sont, en plus, réellement et personnellement sanctifiés par la force de la mort et de la résurrection de Christ et par sa Parole et son Esprit qui habitent en eux. Dieu sanctifiera ses fidèles par son Saint-Esprit, pour les rendre obéissants à sa volonté.
- s. **Bonnes œuvres** : Le Christ, après nous avoir rachetés par son sang, nous renouvelle aussi par son Saint-Esprit à son image, afin que nous fassions de bonnes œuvres de reconnaissance. Ainsi, ces bonnes œuvres que nous faisons procèdent du Saint-Esprit, par la grâce de Dieu, que les fidèles accomplissent suivant la règle de la Parole de Dieu. Le fondement des bonnes œuvres ne se trouve donc pas dans notre libre arbitre, mais dans l'Esprit du Seigneur Jésus qui, par la vraie foi, habite dans nos cœurs et produit ainsi des œuvres excellentes. Les œuvres bonnes que nous faisons sous la conduite de son Esprit ne viennent toutefois pas en compte pour nous justifier ou pour mériter que Dieu nous tienne pour ses enfants.
- t. **Présence du péché** : Le péché habite encore en nous qui sommes régénérés et la chair s'élève encore contre l'Esprit jusqu'à la fin de notre vie. Les saints peuvent même tomber dans de graves péchés; ils provoquent de la sorte le déplaisir de Dieu et attristent son Saint-Esprit. Cependant, les forces de la chair et les restes du vieil homme n'ont plus assez d'efficace pour éteindre l'opération de l'Esprit.

- u. **Combat spirituel** : Les chrétiens combattent leurs faiblesses par l'Esprit tous les jours de leur vie. Dieu ne nous laisse pas succomber au mal quand il nous gouverne par son Esprit, pour nous faire aimer le bien et haïr le mal, car c'est par la puissance du Saint-Esprit que nous surmontons le diable, le péché et la chair. L'Esprit de Dieu nous aide à résister aux plaisirs impurs, nous fait soupirer, en la présence de Dieu, après la délivrance de l'esclavage corrupteur et nous rend finalement vainqueurs du mal. L'homme charnel ne connaît pas ce combat, parce qu'il n'est pas animé de l'Esprit de Dieu.
- v. **Prière** : Si nous sommes les enfants de Dieu, il nous porte et nous pousse par son Saint-Esprit, à nous adresser familièrement à lui, comme à notre Père. Nous devons prier parce que Dieu ne veut donner sa grâce et son Saint-Esprit qu'à ceux qui les lui demandent par des prières ardentes et continuelles et qui l'en remercient. La prière avec action de grâce, pour être acceptée, doit être faite au nom du Fils, avec l'aide de son Esprit. Dans la prière, nous demandons à Dieu qu'il renverse nos désirs contraires à sa volonté et qu'il mette en nous un cœur nouveau pour que ce soit son Esprit qui veuille en nous, pour nous faire consentir pleinement à sa volonté. Nous l'implorons de nous soutenir et de nous fortifier par la puissance de son Esprit, afin de ne pas tomber dans la tentation, mais de nous délivrer du mal. Nous enseignons les dix commandements, afin que nous nous appliquions sans relâche à demander à Dieu la grâce du Saint-Esprit, pour être renouvelés toujours plus à son image.
- w. **Persévérance** : Dieu, qui est riche en miséricorde, selon le dessein immuable de l'élection, ne retire pas entièrement des siens le Saint-Esprit et il ne permet pas qu'ils tombent au point de perdre la grâce de l'adoption et l'état de justification ou qu'ils commettent le péché qui conduit à la mort, à savoir contre le Saint-Esprit; et, qu'étant totalement abandonnés par lui, ils se précipitent dans la perdition éternelle. La persévérance des saints dépend de l'immutabilité du décret de l'élection découlant du libre et immuable amour de Dieu le Père, de l'efficacité du mérite et de l'intercession de Jésus-Christ, de la permanence de l'Esprit et de la semence de Dieu en eux et de la nature de l'Alliance de grâce.
- x. **Enterrement** : Puisque les corps des fidèles, en tant que temples de l'Esprit Saint, ressusciteront au dernier jour, l'Écriture nous ordonne de les enterrer honorablement et sans superstition.
- y. **Résurrection** : Les corps des injustes ressusciteront, par la puissance de Christ, pour le déshonneur; les corps des justes, par son Esprit, pour l'honneur et pour être rendus conformes à son propre corps glorieux.

## 7. Le Saint-Esprit et le ministère de la Parole

- a. Le Royaume de Dieu est spirituel et consiste dans la Parole et dans l'Esprit de Dieu, qui communiquent la justice et la vie. Dieu règne sur nous par sa Parole et par son Esprit.

- b. L'Esprit de Dieu fait de la lecture de la Parole, et particulièrement de sa prédication, un moyen efficace pour convaincre et pour convertir les pécheurs, et pour les conduire à la sainteté et au bonheur, par la foi en leur salut.
- c. Tous ceux que Dieu a prédestinés à la vie et au salut, il les appelle efficacement par sa Parole et son Esprit. C'est Dieu qui agit en nous par son Esprit pour que nous puissions recevoir sa Parole et en vivre.
- d. Le Christ a donné à son Église le ministère de la Parole pour le rassemblement et le perfectionnement des saints; par sa présence et son Esprit, selon sa promesse, il leur donne efficacité. Il protège et maintient son Église par son Esprit et sa Parole.
- e. Il ne faut pas attribuer notre conversion et notre instruction à la seule puissance secrète du Saint-Esprit, en évacuant le ministère de l'Église.
- f. Dieu nous enseigne sa Parole extérieurement par ses ministres, et il meut intérieurement le cœur des élus par le Saint-Esprit en vue de la foi. De la sorte, toute la gloire en est attribuée à Dieu seul.
- g. La foi, qui est l'oeuvre de l'Esprit du Christ dans le cœur des élus, est façonnée par le ministère de la Parole et fortifiée par la Parole, les sacrements et la prière.
- h. L'illumination intérieure de l'Esprit de Dieu est nécessaire pour une compréhension à salut de ce qui est révélé dans la Parole.
- i. Nous prions « Que ton règne vienne », c'est-à-dire : règne sur nous par ta Parole et ton Esprit de telle sorte que nous nous soumettions de plus en plus à toi.

## **8. Le Saint-Esprit et les sacrements**

- a. Dieu a ajouté à la prédication de la Parole dans son Église des sacrements par lesquels il nous représente extérieurement ce qu'il produit intérieurement. Il affermit et augmente ainsi notre foi par le Saint-Esprit qui œuvre dans nos cœurs.
- b. Le Saint-Esprit nous apprend dans l'Évangile et nous confirme par les saints sacrements que tout notre salut repose sur le sacrifice unique du Christ, offert pour nous sur la croix.
- c. Les sacrements sont ajoutés à la Parole pour nous la confirmer plus amplement, afin de nous servir de gages et de preuves de la grâce de Dieu, de sorte qu'à cause de notre faiblesse et de notre ignorance, ils concourent à soulager et à aider notre foi.
- d. Les sacrements sont des signes et des sceaux visibles d'une réalité intérieure et invisible, au moyen desquels Dieu œuvre en nous par la puissance du Saint-Esprit.
- e. C'est le rôle du Saint-Esprit de sceller les promesses de Dieu dans nos cœurs. Il est le seul à pouvoir toucher et émouvoir nos cœurs, illuminer nos entendements, et assurer nos consciences. Mais le Seigneur se plaît à se servir des sacrements comme des instruments qui



servent à nous confirmer ses promesses, sans que la puissance de son Esprit en soit aucunement diminuée.

- f. L'efficace des sacrements ne consiste pas dans l'élément extérieur, mais provient de l'Esprit de Dieu. La grâce présentée dans ou par les sacrements n'est pas conférée par quelque pouvoir qu'ils auraient en eux-mêmes, mais donnée de l'action de l'Esprit et de la Parole d'institution.
- g. Le Seigneur a ordonné de prêcher l'Évangile et de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il a demandé que chacun soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de ses péchés; avec la promesse de recevoir le don du Saint-Esprit.
- h. Le baptême me rappelle et m'assure que, par le sang du Christ et par son Esprit, je suis lavé de l'impureté de mon âme, c'est-à-dire de tous mes péchés, aussi certainement que je suis lavé extérieurement, par l'eau, de la saleté de mon corps. De même que la saleté du corps est enlevée par l'eau, de même nos péchés sont enlevés par le sang et par l'Esprit du Christ.
- i. Le sacrement de la cène représente extérieurement, devant les yeux, ce qui est opéré intérieurement et de manière invisible dans notre cœur, par le Saint-Esprit lui-même. Les participants reçoivent du ministre le pain et le vin qu'ils mangent et boivent; et en même temps, ils reçoivent intérieurement du Christ, agissant par le Saint-Esprit, le corps et le sang du Seigneur, pour en être nourris en vue de la vie éternelle.
- j. Le Christ veut nous assurer par ces signes et ces gages visibles que nous sommes faits participants de son vrai corps et de son vrai sang par l'oeuvre du Saint-Esprit, aussi véritablement que nous recevons par la bouche ces signes sacrés en mémoire de lui.
- k. En recevant correctement le sacrement de la cène, nous obtenons, avec le corps et le sang du Christ, une communion et une unité parfaites, opérées par le Saint-Esprit qui, par la vraie foi, nous élève au-dessus de tout ce qui est visible, charnel et terrestre et nous nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ qui est maintenant au ciel.
- l. Quiconque s'abstient volontairement de l'usage des sacrements, croyant qu'il n'en a pas besoin, méprise Jésus-Christ, rejette sa grâce et éteint son Saint-Esprit.

## **9. Conclusion**

- a. **Une étude de ce qui est cru et confessé** par les Églises réformées à propos du Saint-Esprit ne devrait jamais se limiter à ce qui est affirmé dans les seuls articles spécifiquement consacrés au Saint-Esprit, car la personne et l'oeuvre du Saint-Esprit sont abondamment mentionnées un peu partout ailleurs, dans de très nombreux articles de ces confessions de foi.
- b. **La personne et les nombreuses oeuvres merveilleuses du Saint-Esprit** y sont abondamment étayées, à travers l'explication d'un très large éventail de doctrines bibliques, à commencer par la théologie proprement dite (la Trinité et la personne du Saint-Esprit), en passant par la création, la providence, l'inspiration et l'interprétation des Écritures, la personne du Christ,

les étapes de son ministère, son œuvre rédemptrice accomplie une fois pour toutes, l'application de son œuvre rédemptrice aux élus, incluant les multiples bénédictions spirituelles déversées sur les croyants, jusqu'aux instruments employés par le Saint-Esprit que sont la proclamation de la Parole et l'administration des sacrements.

- c. **Les bénédictions spirituelles** qui nous appartiennent en Jésus-Christ et qui sont déversées par le Saint-Esprit sur les élus sont effectivement multiples et précieuses : élection éternelle, union avec le Christ, appel irrésistible, régénération, illumination intérieure, foi, repentance, purification, vie nouvelle, justification, adoption, témoignage intérieur, sceau, joie, habitation en Esprit, direction et disposition intérieure, communion en Église, promesse à nos enfants, sanctification progressive, soutien dans le combat spirituel, secours dans la prière, préservation et persévérance, jusqu'à la glorification finale lors de la résurrection corporelle au dernier jour.
- d. **Les instruments que sont la Parole de Dieu et les sacrements** employés par le Saint-Esprit pour nous communiquer le salut accompli et mérité par Jésus-Christ occupent une place importante dans ce témoignage confessionnel. Ce témoignage est typique de la foi réformée qui nous rappelle cette vérité souvent oubliée ou négligée : Bien que l'Esprit de Dieu soit libre d'agir comme il veut, il se sert normalement de moyens bien précis pour accomplir son œuvre en nous. Ces moyens ordinaires (et non spectaculaires) sont la pure prédication de la Parole de Dieu et la correcte administration des sacrements du baptême et de la cène.
- e. **La panoplie des phénomènes spectaculaires** souvent attribués de nos jours à l'action du Saint-Esprit est tout simplement absente de ces confessions de foi : parler en langues ou glossolalie, prophéties, révélations, visions, songes, apparitions, transes, miracles, guérisons, chute dans l'Esprit, repos de l'Esprit, rire, ivresse, hystérie, gémissements, tremblements ou secousses physiques, exorcismes individuels ou de masse, sensations physiques étranges, imitation d'animaux, combat contre les démons, cartographie du monde spirituel, foules affamées de sensations, etc. En fait, il est même clairement affirmé que l'on ne peut ajouter aux Écritures saintes quelque nouvelle révélation que ce soit du Saint-Esprit!<sup>1</sup>
- f. Nous aurons compris à la lumière du témoignage de ces confessions de foi que ce silence à propos de ce genre de phénomènes spectaculaires et ce refus même de toute nouvelle prétendue révélation du Saint-Esprit ne signifient aucunement que le Saint-Esprit n'aurait plus de rôle à jouer aujourd'hui, ni que son rôle serait diminué, méprisé ou mis à l'écart. Bien au contraire! Ce témoignage confessionnel déploie devant nous la **richesse immensément variée de l'œuvre de l'Esprit Saint**, aussi bien dans la création, que dans la révélation spéciale des Écritures et dans la vie des chrétiens unis au Christ par la foi, à travers les ministères réguliers de la prédication de la Parole et de l'administration des sacrements.

---

<sup>1</sup> Pour approfondir le sujet, on pourra consulter mes trois articles suivants : *Les dons accordés par Dieu d'après les confessions de foi réformées*, *Les ministères d'apôtre et de prophète d'après les confessions de foi réformées*, et *Le don des langues d'après les confessions de foi réformées*.

- g. Ce témoignage nous enseigne l'importance capitale de **ne jamais séparer le Saint-Esprit de Jésus-Christ ni de séparer le Saint-Esprit de la Parole de Dieu**. Il ne nous faut jamais rechercher de manifestations de l'Esprit en dehors ou à côté des dons célestes qui nous ont été acquis en Jésus-Christ, ni rechercher de révélations autres que celle que l'Esprit lui-même nous a laissée en dépôt dans les Écritures saintes. C'est ainsi que nous trouverons l'Esprit de Dieu à l'œuvre dans nos cœurs : en nous mettant à l'écoute de sa Parole et dans la foi en Jésus-Christ et en tous ses bienfaits qu'il nous a acquis par son œuvre rédemptrice à la croix.
- h. Si nous ne sommes pas encouragés à rechercher de nouvelles révélations ou des manifestations spectaculaires, nous sommes toutefois encouragés à **goûter à grands traits à toute cette richesse** qui nous a été entièrement acquise par la rédemption accomplie par le Christ et qui nous a déjà été pleinement révélée dans les Écritures saintes. Cette richesse qui est déjà nôtre en Jésus-Christ nous est régulièrement annoncée par la prédication de la Parole, signifiée et attestée par la simplicité des sacrements, et communiquée puissamment par l'œuvre secrète, irrésistible et incompréhensible du Saint-Esprit dans nos cœurs.
- i. **Nous devrions nous satisfaire**, avec un cœur reconnaissant et rempli de louange, d'avoir tout pleinement en Christ et de recevoir progressivement cette plénitude par le Saint-Esprit de Dieu, à travers les moyens ordinaires de la prédication de la Parole et de l'administration des sacrements dont il daigne se servir pour notre profit!
- j. À Dieu seul, Père, Fils et Saint-Esprit, notre Créateur, Rédempteur et Sanctificateur, soient tout honneur et toute gloire, maintenant et à toujours! Amen.

---

**Paulin Bédard**, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))